

## Aujourd'hui



### A3 PASCAL

Les chasseurs d'aubaines ont envahi les magasins Pascal dès les premières heures hier et c'est au milieu d'une énorme cohue qu'ils ont profité des rabais offerts.

### A8 ALGÉRIE

L'Algérie est en état de siège après l'affrontement entre le Front islamique du Salut et le président Bendjedid, appuyé par l'armée, mais personne n'apparaît gagnant.

### B4 BI-ÉNERGIE NOUVELLE

Hydro-Québec va investir 167 millions dans le programme Bi-Energie nouvelle pour freiner la tendance à délaissé le gaz ou le mazout au profit de l'électricité.

## Sommaire

Annonces classées	
Immobilier	B11 à B15, C4, C10
Marchandises	C10, C11
Emplois	C11
Automobiles	C11 à C15
Propositions d'affaires	B10
Arts et spectacles	
Informations	C1 à C7
Horaires	C4, C5
Bandes dessinées	B14
Bridges	C12
Décès	C14
Économie	B4 à B10
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	B11
Feuilleton	B13
Horoscope	B12
Le monde	A8, A9
Loteries	A4
Mots croisés	C11, S14
Mot mystère	C9
Quoi faire	C8
Télévision	C1, C6, C7
Tribune libre	B2, B3

**GRAND**  
**MONTREAL RISQUE DE S'EFFONDRE**

**TIENS... J'ENTENDS UNE VOIX QUI ME SUGGÈRE LA "TAKE VOLONTAIRE"!**



# Médecins: Québec s'apprête à sortir l'artillerie lourde

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, veut proposer au gouvernement de légiférer pour se donner le droit de mettre fin à des moyens de pression exagérés de la part des médecins.

Devant la menace de grève générale des médecins qui contestent le projet de réforme du réseau de la santé, le ministre Côté a offert hier une «réunion de la dernière chance» en début de semaine prochaine, aux quatre fédérations québécoises, qui regroupent 18 000 médecins.

Mercredi, M. Côté fera rapport de la situation au conseil des ministres. «Ce sera assorti d'une série de propositions pour faire face à toutes les possibilités, y compris une struc-

ture permanente pour éviter qu'on se retrouve devant des situations telles qu'il y aurait des abus», a dit M. Côté, qui juge la situation «de moins en moins tolérable».

Interrogé sur la «journée d'étude» d'aujourd'hui, le ministre a affirmé qu'il est «peut-être normal que les médecins veuillent se réunir pour discuter, mais il y a des limites qu'on ne peut pas passer».

Plutôt qu'une loi spéciale pour régler l'affrontement actuel, M. Côté envisage une loi permanente, du type de la loi 160 — qui touche les syndiqués à l'emploi de l'État. «On devra trouver, pour ceux qui géreront dans le futur, le moyen de régler cette situation de façon permanente, pas toujours par loi spéciale», a dit M. Côté, qui n'écarte toutefois pas l'hypothèse d'une loi d'exception.

Joint hier, le Dr Clément Richer, porte-parole de la coalition des médecins, a répli-

qué que les médecins considéraient toujours le recours à la grève illimitée si le gouvernement n'acceptait pas de repousser l'application d'une partie de sa réforme, touchant plus spécifiquement les médecins.

On ne peut présumer de la réponse du corps médical en cas de loi spéciale, a-t-il expliqué, tout dépendra du texte, mais la coalition avait prévu le recours à une loi spéciale lorsqu'elle a entamé ses journées d'études. Si l'impasse perdure avec M. Côté, les médecins demanderont une rencontre avec le premier ministre Bourassa.

L'ensemble des médecins du Québec doit d'ailleurs exercer des moyens de pression aujourd'hui, par un geste qui ramène le nombre des médecins en hôpitaux à environ 20 p. cent des effectifs normaux.

VOIR MÉDECINS EN A2

## Les retraités ont gain de cause contre l'Assurance-chômage

GILLES PAQUIN  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

La longue lutte de Marcelle Tétrault-Gadoury contre les pratiques discriminatoires de la Commission d'assurance-chômage s'est enfin terminée, hier, en Cour suprême du Canada par une victoire pour toutes les personnes de 65 ans et plus... sauf elle.

Le plus haut tribunal du pays a déclaré, en effet, que Mme Tétrault-Gadoury avait raison et que la Commission violait les droits des personnes âgées en refusant de leur verser des prestations sous prétexte qu'elles avaient accès à des pensions.

Ironie du sort, Mme Tétrault-Gadoury devra, pour une question de procédure, attendre encore quelques mois et passer devant un juge-arbitre de la Commission avant de recevoir elle-même ses prestations, rétroactivement.

Maintenant au service de l'Association des locataires de Ville-Ray, Mme Tétrault-Gadoury se réjouissait tout de même, hier, du dénouement heureux de cette affaire. L'un des avocats qui a plaidé sa cause est venu personnellement lui remettre copie du jugement.

«C'est la victoire de toutes les personnes qui doivent retourner sur le marché du travail à un certain âge sans avoir été en mesure d'accumuler un fonds de pension antérieurement», a-t-elle déclaré au cours d'une conversation.

Lorsque la CAC a refusé de lui verser les prestations auxquelles elle avait droit, peu après son 65<sup>e</sup> anniversaire, en 1986, il ne lui restait plus qu'un revenu de 481 \$ par mois, a expliqué Mme Tétrault-Gadoury. À cela, l'État offrait d'ajouter une légère «bonification» pour porter le tout à 685 \$ par mois.

VOIR SUPRÊME EN A2

■ **POLITIQUE:** Le Cour suprême tranche aussi en faveur du droit des 250 000 fonctionnaires fédéraux à l'expression de leurs opinions politiques. Page A2

■ **MOTIFS:** Le plus haut tribunal du pays a fait connaître les motifs qui l'ont amené à maintenir le système des juges municipaux. Page C14

## DES SOURIRES QUI NE DISENT PAS TOUT



Le premier ministre Robert Bourassa et son homologue ontarien Bob Rae avant leur rencontre attendue à Montréal hier ont la mine réjouie et leur poignée de main se veut chaleureuse. Mais à l'issue de leurs conversations, l'entente était loin d'être faite sur les questions importantes: rapport Allaire, assemblée constituante, etc. Chacun demeurant fermement sur ses positions. M. Rae a dit à plusieurs reprises que la réforme constitutionnelle ne serait pas facile. Nos informations en page B1

PHOTO PAUL-HENRI TALBÔT, La Presse

## Un quartier «homogène» pour les Fortin

Voici la dernière tranche de notre reportage sur les visages d'ailleurs qui parlent l'accent d'ici.

GÉRALD LESLANT

5. Avant le grand déménagement de Québec à Montréal en juin 88, Michèle et Pierre Fortin cherchaient une maison pour la famille qui comptait déjà quatre enfants.

«J'ai ce qu'il vous faut, une belle grande maison dans un quartier homogène... vous savez un quartier où l'on ne trouve pas ces nouvelles races d'immigrants», leur avait dit l'agent d'immobilier.

La famille Fortin a effectivement emménagé à Saint-Lambert, parce que la maison leur convenait et non pour éviter le contact avec les autres races. C'eût été difficile puisque leurs quatre enfants étaient d'origine coréenne.

Un cinquième petit Coréen-Fortin, Thomas, devait s'ajouter à la famille en septem-

bre 89. Thomas a maintenant quatre ans; il s'est vite intégré à ses frères et sœurs: Laurent (11 ans), Jérôme (13 ans), Elisabeth (15 ans) et Catherine (16 ans).

Lors de notre dernière visite à Saint-Lambert, les enfants ne voulaient plus se faire photographier. «La professeure va encore faire des photocopies et montrer cela à tout le monde», ont dit les plus vieux qui n'ont aucune envie d'être autre chose que des Fortin de Saint-Lambert. Thomas, au contraire, voulait à tout prix sa photo dans le journal.

Catherine termine son secondaire. Quand on lui demande quel cégep elle entend fréquenter, elle répond: «Je vais aller à Édouard». C'est quoi, «Édouard»? «Édouard-Montpetit», précise-t-elle avec l'air de se demander d'où vient le journaliste qui pose de telles questions.

Ça fait déjà près de 16 ans que Catherine,

arrivée à l'âge de neuf mois, est devenue une Fortin. Les autres se sont intégrés progressivement comme dans n'importe quelle famille. Même Pierre et Michèle doivent s'arrêter un instant avant de répondre aux questions touchant l'origine coréenne de leurs enfants.

Il y a un détail dont Michèle se souvient bien. Peu après l'arrivée de Catherine, une infirmière de Sainte-Justine lui avait demandé si la petite était esquimaude. Elle portait en effet, au bas du dos — là où le dos ressemble à la lune, chantaient Brassens — la tache bleue qui fait partie du bagage génétique des Asiatiques.

Ce qui a permis à Michèle de renouer avec ses propres racines, notamment avec son arrière-grand-mère, une Mohawk de Kahnawake. La mère de Michèle lui a alors raconté comment elle en avait souvent vu des taches indiennes, en accompagnant sa mère qui était sage-femme. Sans doute la preuve la plus irréfutable de l'origine asiatique des autochtones du Canada.

VOIR ENFANTS EN A2

## Le problème des langues est une véritable bombe pour la CEE

Reuter  
BRUXELLES

La Communauté européenne, véritable tour de Babel avec ses neuf langues officielles, devra procéder rapidement à une déchirante révision de sa politique linguistique pour rester gouvernable dans l'avenir.

«C'est probablement le problème politique le plus sensible au sein de la CEE, a déclaré un haut fonctionnaire de la Commission européenne.

La susceptibilité de certains États mem-

bres, qui refusent de modifier le statu quo actuel, le risque de paralysie et l'élargissement prévu de la famille européenne font de ce dossier une bombe à retardement dont l'explosion paraît proche.

D'ores et déjà, la situation est plus que difficile. «La machine ne suit plus», affirme un diplomate. Les retards de traduction s'accumulent, un manque cruel d'interprètes se fait jour et de nombreux pays se plaignent d'avoir été maltraités.

Depuis 1958, la CEE n'a pourtant négligé aucun effort pour assurer à tous ses États membres un traitement équitable.

«Le multilinguisme est une des pierres

angulaires de la CEE», explique Eduard Brackeniers, chef du service de traduction de la Commission européenne. «Une intégration démocratique ne peut se faire sans respecter la diversité culturelle et linguistiques des États membres et des gens», estime-t-il.

Le prix à payer est très lourd. La CEE dépense actuellement 650 millions d'écus (près de 800 millions de dollars) par an pour la traduction de ses textes et l'interprétation de ses réunions, indispensables à son bon fonctionnement.

La Commission et le Conseil des ministres disposent d'un service d'interpréta-

tion commun, considéré comme le meilleur au monde, capable d'aligner jusqu'à 500 interprètes par jour.

Le Conseil affecte près de la moitié de ses effectifs à des tâches de traduction, tandis que le Parlement y consacre un tiers de son budget de fonctionnement et la Commission un quart.

Avec 12 États et neuf langues officielles (allemand, danois, anglais, espagnol, français, grec, italien, néerlandais et portugais), la multiplication des compétences de la CEE et la technicité accrue de la matière, la limite semble atteinte.

VOIR EUROPE EN A2

# UN PRÊT POUR CHAQUE PROJET!

POUR TOUT PROJET, PETIT OU GRAND, UN CONSEILLER SAURA VOUS RECOMMANDER LE PRÊT QU'IL VOUS FAUT!

TRUST GENERAL

Place du Carrefour, Laval, 682-3200  
5955, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1915  
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5670

Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414  
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265  
1020, avenue Laurier Ouest, Old Montréal, 272-4777

Place Ville-Marie, Montréal, 671-7300  
1190, rue University, Montréal, 671-7200  
Place d'Anjou, Anjou, 355-4780

Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730  
Place Perrebois, Brossard, 466-2500  
290, boul. St-Willfrid-Laurier, St-Lambert, 466-6666

521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666  
7272, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

Prêt personnel  
Prêt hypothécaire  
Marge de crédit  
À compléter de  
Cet état s'applique selon les garanties  
12/12/91  
Le Trust General est fier de participer au programme "Mon taux, mon toit".

## SUIVE DE LA UNE



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Marcelle Tétréault-Gadoury: une longue lutte qui n'est pas finie.

## SUPRÊME

Les retraités ont gain de cause contre l'assurance-chômage

C'est alors qu'elle a décidé, sans succès, de faire appel au conseil arbitral de la Commission pour ensuite se rendre en Cour d'appel fédérale où elle a obtenu gain de cause. Plus tard, la Commission en a appelé de cette décision en Cour suprême, pour finalement être déboutée, hier.

En octobre 1990, entre la décision de la Cour d'appel et le jugement de la Cour suprême, le gouvernement fédéral a modifié rétroactivement la Loi sur l'assurance-chômage pour éliminer cette forme de discrimination reposant sur l'âge. Il a ainsi réglé les requêtes de quelques 5000 personnes qui se trouvaient dans la même situation que Marcelle Tétréault-Gadoury.

Une cinquantaine d'autres per-

sonnes âgées dont le dossier avait échappé à la modification rétroactive recevront maintenant, comme la plaignante, une somme de 4000\$ à 5000\$ chacune à déclarer, hier, une porte-parole de l'assurance-chômage à Ottawa.

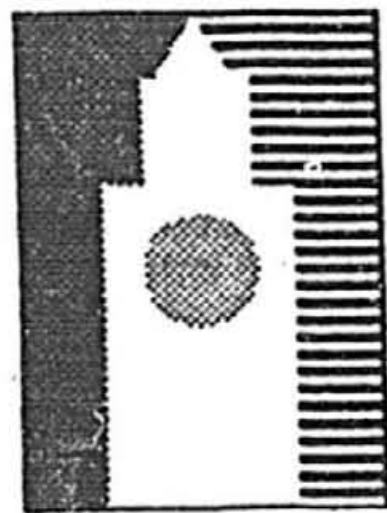
Selon l'avocat de Mme Tétréault-Gadoury, Me Jean-Guy Ouellet, la Commission devra, à la suite de la décision du tribunal, verser environ 40 millions par an aux personnes âgées. Ce jugement vient également interdire un recul de la part des autorités gouvernementales, dit-il. Il permet aussi d'invoquer la Charte devant d'autres tribunaux administratifs tels que l'Assurance-chômage ou le Tribunal du travail.

«Il est maintenant clair que toutes les personnes de plus de 65 ans qui remplissent les exigences habituelles peuvent également réclamer des prestations d'assurance-chômage», a conclu Me Ouellet.

## SAMEDI DANS LA PRESSE



**L'ESTRIE OU LES LAURENTIDES?** Entre les deux mon coeur balance, dit la chanson. Ce refrain pourrait très bien s'appliquer à l'Estrie et aux Laurentides, deux régions favorites des Québécois, entre lesquelles il semble difficile de choisir objectivement. *La Presse* se penchera sur ce problème à partir de demain, dans une série de textes écrits par Lisa Binss. Le journaliste explique avantages et inconvénients des deux régions, nous parle des prix de l'immobilier. Surtout, les témoignages qu'elle a recueillis de résidents bien connus des deux régions portent à croire que le choix se joue sur un coup de coeur plutôt que sur un jugement purement rationnel. À lire à compter de demain dans *La Presse*.



**LE VIEUX-PORT** : Il aura fallu 17 ans d'études et de consultations et plus 130 millions pour que le Vieux-Port de Montréal commence enfin à prendre forme. Pourquoi a-t-on tant tergiversé? Négligence des gouvernements? Favoritisme? Complexité des problèmes? Dans une série d'articles que nous publierons samedi et dimanche, Guy Pinard retrace l'histoire sinueuse du réaménagement du Vieux-Port.

## La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

076

à quatre chiffres

7673

## ABONNEMENT

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30

## RÉDACTION

PROMOTION

COMPTABILITÉ

Grandes annonces

Annonces classées

285-6911

285-7070

285-7100

285-6892

285-6900

## ANNONCES CLASSÉES

Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h. 285-7111

## GRANDES ANNONCES

Détailants

National, Télé-Presso

Vacances, Voyages

Carrières et professions, nominations

285-7202

285-7306

285-7265

285-7320

## La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400-Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



VENDREDI 7 JUIN 1991

23-5-01

## MÉDECINS

Médecins: Québec s'apprête à sortir l'artillerie lourde

Le ministre Côté prédit que sa «patience a atteint ses limites. Il n'est pas question d'un moratoire, a-t-il dit, cela fait six ans que la réforme est discutée, le projet de loi est connu depuis décembre dernier, et on nous dit qu'il faut plus de temps».

«L'effet découlant du projet de loi commencera le 22 juin, le lendemain de son adoption à l'Assemblée nationale», a-t-il promis.

De son côté, le Parti québécois a paru appuyer la demande des médecins. «Il faut donner la chance au cœur», d'expliquer Rémy Trudel, le critique péquiste dans ce dossier. Les médecins devraient avoir jusqu'en avril 1993 — date de la création réelle des régies régionales — pour montrer qu'ils peuvent s'autodiscipliner et se répartir équitablement à travers les régions du Québec, d'expliquer M. Trudel. A défaut de quoi, le gouvernement aurait alors le droit d'intervenir.

Le Parti québécois réclame en outre, pour donner son appui à la réforme, que le ministre Côté scinde son projet de loi et repousse à plus tard l'impôt sur les services de santé complémentaires. L'introduction du ticket orienteur devrait être retardée de deux ans, le temps de vérifier si une campagne de publicité n'aiguillera plus efficacement les malades vers les CLSC plutôt que les urgences des hôpitaux.

Le ministre Côté a par ailleurs confirmé hier les termes de l'entente conclue entre le gouvernement et les centraires visés par la loi 160 lors des débrayages illégaux de l'automne 1989. Environ 120 000 syndiqués avaient été touchés, principalement à la Fédération des affaires sociales (CSN) et à la Fédération des infirmières (FIIQ) mais également chez les travailleurs de la santé affiliés à la CEQ.

Contre le retrait des 160 000 griefs déposés, Québec accepte de restaurer l'ancienneté perdue — un an par jour de grève illégale — à compter de juillet prochain. Cette amnistie n'est pas rétroactive toutefois, et ne pourra faire reconsidérer des promotions ou des mutations.

Les syndicats obtiennent toutefois le maintien de leur cause en Cour supérieure pour faire déclarer la loi 160 inconstitutionnelle.

Pour le ministre Côté, il ne s'agit pas d'un «recul, puisque la loi 160 est toujours là». Québec s'est engagé à la modifier toutefois pour améliorer le climat de travail.

Présents à la réunion, Gérard Larose (CSN) et Diane Lavallée (FIIQ) se sont dit satisfaits de l'entente conclue. Selon la présidente des 40 000 infirmières, même si un verdict favorable de la cour ne pourra avoir d'effet rétroactif, un désaveu de la loi 160 pourrait forcer le gouvernement à rendre sa loi plus acceptable.

Le président de la CSN, Gérard Larose, avoue «ne pas souhaiter de loi 160 pour les médecins. Ce n'est pas vrai qu'on va traiter les gens à coup de pieds dans le derrière, avec des matraques législatives», a-t-il dit.

«Mais je ne veux pas du tout que le ministre donne raison aux médecins. Qu'il leur fasse entendre raison, qu'il prenne les moyens pour y arriver, il doit chercher à négocier», d'insister M. Larose.



Robert Marien et Louise Pitre, dans les rôles de Jean Valjean et de Fantine, et Stéphanie Morin, qui joue Éponine.

PHOTOS Le Progrès

## COMÉDIENS

Des Québécois pour jouer «Les Miz» à Paris et New York

à Londres. Depuis, *Les Miz* voyagent: Pologne, Israël, Australie, Japon, États-Unis, etc.

Mais, jamais l'oeuvre n'avait été rendue à sa langue originale. Le français.

Interrogé par *La Presse* sur les profits réalisés à Montréal par l'épopée musicale — dont le prix des billets a souvent été qualifié d'exorbitant —, Richard Jay-Alexander avoue «que nous ne récupérerons pas complètement l'argent que nous avons investi au départ».

«Peut-être qu'il aurait été préférable de nous en tenir à 16 semaines à Montréal, plutôt que de nous étaler sur 22, indique-t-il. Et puis, il y a eu la guerre du Golfe, la récession... Mais, dans le fond, *Les Miz* ont déjà fait beaucoup d'argent. Ce que nous voulions prouver, c'est qu'une telle chose pouvait être montée à Montréal.»

«D'ailleurs, poursuit-il, Cameron Mackintosh est intéressé à monter une autre comédie musicale ici.» M. Jay-Alexander refuse toutefois de spécifier laquelle, indiquant seulement qu'il ne s'agit pas de *Miss Saigon*, actuellement sur Broadway.

Bref, *Les Misérables* ayant maintenant une version française «à la sauce Mackintosh»,

l'étape suivante était, logiquement, Paris. C'est exactement ce qui se produira. Les répétitions commenceront à la mi-août et la première aura lieu le 23 octobre, au théâtre Mogador. Avec, en tête d'affiche, trois Québécois: Stéphanie Martin et Louise Pitre, qui font partie de la troupe montréalaise, ainsi que Michel Pascal.

John Caird, qui s'occupe de la production parisienne des *Misérables*, avait aussi assuré la mise en scène de la production britannique originale, présentée à Londres en 1985.

«Il voulait trouver ses comédiens-chanteurs à Paris, tout comme Richard Jay-Alexander voulait recruter à Montréal ceux qui joueraient dans la production montréalaise», explique Stéphanie Martin, qui tient le rôle d'Éponine.

Mais M. Caird n'est pas parvenu à trouver des chanteuses ayant les voix puissantes nécessaires à l'interprétation des personnages de Fantine et d'Éponine. Il s'est alors tourné vers le Québec. Et a trouvé la force vocale qu'il recherchait chez Louise Pitre et Stéphanie Martin.

Mais il a déniché son Jean Valjean, dans la personne de Michel Pascal. Ce qui explique pourquoi Robert Marien n'a pas reçu d'offre de Paris, insiste Richard Jay-Alexander, qui considère le comédien-chanteur québécois comme «l'un des meilleurs Jean Valjean».

«Mais, souligne Robert Marien, on ne sait pas combien de temps la production peut rester à Paris. Peut-être que l'on m'offrirait de tenir le rôle pendant quelque temps, là-bas aussi.» Et là, il accepterait sans hésiter.

Car si le comédien se sent prêt à relever le défi de Broadway et sauterait spontanément sur une offre précise, l'homme, lui, y réfléchirait à deux fois. «New York est une jungle et je veux être prêt quand j'irai. Je ne ferai pas qu'y travailler. Il faudra que j'y vive, aussi.»

Louise Pitre, qui incarne Fantine, tenait déjà ce rôle dans la production torontoise originale. Ce sera donc sa «troisième» Fantine.

En ce qui concerne Stéphanie Martin, sa deuxième Éponine sera bien différente de celle qu'elle incarne à Montréal. «John Caird fait la mise en scène des *Misérables* pour la deuxième fois», explique celle qui orientait autrefois sa carrière vers la chanson uniquement — elle a chanté avec Véronique Béliveau, Johanne Blouin, Mario Pelchat et autres.

«Il veut donc aller plus loin dans les personnages, leur donner davantage de profondeur, poursuit-elle. Éponine, par exemple, sera moins taquine, moins cute. Elle a vécu dans la rue, c'est une fille maltraitée, il faudra qu'on le sente davantage.»

## EUROPE

Le problème des langues est une véritable bombe pour la CEE

Certes, il n'est pas question de remettre en cause le règlement numéro un adopté par les Six en 1958, qui garantit l'usage des langues officielles dans les textes législatifs.

La traduction écrite, en dépit des lenteurs et des coûts qu'elle engendre, est une nécessité pour les institutions communautaires, pour des raisons de communication externe avec les administrations nationales, les entreprises et les citoyens.

Mais certains pays soupçonnent la Commission de vouloir renoncer à assurer l'interpréta-

tion dans les neuf langues officielles de la CEE lors des réunions de travail entre fonctionnaires, surtout au Conseil des ministres.

«On assiste à un raidissement des pays dont la langue pourrait être menacée», estime un diplomate.

Les Espagnols refusent par exemple de siéger quand l'interprétation n'est pas assurée en castillan.

Pour des raisons d'efficacité, la Commission et le Conseil ont, dans la pratique, déjà limité à l'anglais et au français la traduction des documents de travail internes.

La position du français, qui est par exemple la seule langue de travail utilisée dans les relations

entre le porte-parole de la Commission et la presse, reste d'ailleurs prépondérante, même si, selon Eduard Brackeniers, l'anglais progresse, «surtout pour les questions techniques».

L'allemand réalise également une percée notable. «On ne pourra pas contourner l'allemand», estime un diplomate.

Première langue européenne, elle sera renforcée par l'adhésion de l'Autriche. La langue de Goethe est en outre véhiculaire, tant pour les Scandinaves qu'à l'Est de l'Europe.

Le principal problème à venir est en effet l'élargissement probable de la CEE. La Suède s'apprête à annoncer sa candidature dans les prochains jours.

## Activités politiques pour les fonctionnaires

Presse Canadienne OTTAWA

Plus de 250 000 fonctionnaires fédéraux pourront à l'avenir s'engager dans des activités politiques partisanes sans risquer des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi.

Dans un jugement majoritaire rendu hier, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnel l'article de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique qui interdit aux fonctionnaires de participer à des activités politiques.

Selon six juges sur sept, l'article en question porte atteinte à la liberté d'expression des fonctionnaires, un droit protégé par la Charte canadienne des droits et libertés.

Les juges reconnaissent que le maintien de la neutralité de la fonction publique représente un objectif important qui se justifie dans une société libre et démocratique. Toutefois, de l'avis des juges, la portée de l'article de la loi qui cherche à mettre cet objectif en oeuvre est disproportionnée.

La loi actuelle interdit pratiquement toutes activités partisanes de la part des fonctionnaires et ce, peu importe leur rang, leurs fonctions ou leurs responsabilités.



PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

Pierre Fortin et son petit dernier, Thomas, venu de Corée, comme les quatre autres enfants des Fortin.

## ENFANTS

Un quartier «homogène» pour les Fortin

Pour le reste, ce qui a changé la vie de ces professionnels pressés (Pierre est économiste à l'UQAM et Michèle est cadre supérieur à Téléfilm Canada) c'est la présence quotidienne de cinq enfants, explique Pierre.

«Vous êtes surpris de les entendre parler avec un accent québécois; nous on ne les a jamais entendus autrement. Intellectuellement, on sait qu'ils viennent d'ailleurs, mais affectivement ça fait longtemps qu'on l'a oublié.»

«Ils ont changé nos vies, parce qu'ils étaient des enfants. Ils nous ont empêché de nous perdre et peut-être de nous auto-détruire dans le travail. Au lieu d'une seule chose, il y en a deux dans nos vies: la carrière et la famille. C'est ça le vrai changement.»

Quant aux enfants, ils ne veulent plus voir de journalistes et aimeraient tout simplement continuer à vivre comme des Fortin de Saint-Lambert.

Coréen-Fortin, Équatorien-Bourque, Haïtien-Arbour, Bengali-Aubin, Hondurien-Graton... Ces enfants d'ailleurs qui parlent l'accent d'ici enrichissent l'étoffe du pays de Vigneault. Comme les mariages exogames, l'adoption internationale constitue un précieux raccourci vers le Québec français multiethnique.

-FIN-

Je m'offre la son funiculaire, son observatoire, son musée. Tout ça pour 5,50\$ adulte 3,75\$ enfant au Parc olympique. Renseignements: À LA TOUR 2-52-8687



# La Cour rejette la requête en nullité du rôle d'évaluation 1988

Au Service d'évaluation de la CUM, on peut maintenant terminer en toute quiétude le prochain rôle triennal

PIERRE BELLUMARE

L'action en nullité, intentée par le mouvement Tax \$ Action pour faire casser le rôle d'évaluation foncière 1988 de la Communauté urbaine de Montréal, qui comportait des hausses allant jusqu'à 300 p. cent, a été rejetée par le juge Marie Deschamps, de la Cour supérieure, « parce que le but recherché est non seulement probablement hypothétique, mais peu pratique et inutile ».

Gilles Racicot, directeur du service d'évaluation de la CUM, a déjà expliqué d'ailleurs, dans une entrevue à La Presse en avril, qu'il était techniquement impossible de réviser l'ensemble du rôle de 1988, trois ans après sa confection.

« Il faudrait mobiliser 125 employés sur une période de deux ans », avait-il déclaré, en précisant que le Bureau de révision avait corrigé beaucoup d'erreurs, au lendemain du soulèvement des 3000 membres de Tax \$ Action, alors outrés des « injustices » du rôle de 1988.

Toutefois, le magistrat, dans sa décision rendue le 31 mai, affirme que Tax \$ Action, à l'instigation de sa présidente, Mme Kathy Touchet, « pouvait être justifié de s'impliquer dans des procédures judiciaires, au cours desquelles la CUM a eu l'occasion d'expliquer pleinement les processus suivis par l'évaluateur. En conséquence, le tribunal ne lui impose pas les frais d'action ».

« Les cas criants, qui ont provoqué les réactions dans les médias et les ralliements, ont été corrigés. Ces écarts

étaient probablement dus à des erreurs mathématiques et informatiques », soutient le juge Deschamps.

« La preuve révèle aussi que de très nombreux cas ont été corrigés, grâce à la vigilance des contribuables et des élus municipaux, par les recours spécifiques prévus à la Loi », poursuit-elle.

### Nouveau rôle triennal

Il ne semble pas que le mouvement Tax \$ Action, fondé en 1982 au moment de la première flambée de la valeur au rôle, en appelle de la décision du juge Deschamps, dans une cause plaidée en poursuite par Me Julius Grey.

Cependant, la commission de l'administration et des finances de la CUM a reçu, hier soir, le rapport intérimaire du

service de l'évaluation qu'a soumis M. Racicot, afin de faire le point sur les travaux de préparation à la confection des prochains rôles triennaux 1992.

« Nous sommes présentement dans la dernière année des premiers rôles triennaux 1989-91 », indique M. Racicot. « Mais les rôles 1992-94 seront les premiers pour lesquels nous aurons eu une période de préparation de trois ans. Car les rôles 1989-91 ont été déclarés 'triennaux' après leur dépôt ».

« Quoique le service de l'évaluation n'ait pas encore complètement terminé le rattrapage à l'égard de la mise à jour, nous pouvons planifier, pour la première fois, le dépôt des prochains rôles et ce, neuf mois avant la date limite du dépôt, le 12 septembre prochain », ajoute M. Racicot.

On compte 378000 immeubles ou unités d'évaluation sur le territoire de la CUM et, comme l'explique M. Racicot, le service qu'il dirige n'a eu que très peu de temps pour s'ajuster à la nouvelle loi québécoise, qui oblige les municipalités, depuis 1989, à confectionner des rôles triennaux plutôt qu'annuels.

Ce service a, du reste, fait une tournée dans les 29 municipalités de la CUM, l'an dernier. Cela a permis « de nous enquerir mutuellement de nos besoins et attentes réciproques. Nous pouvons réitérer notre affirmation du printemps dernier, à l'effet que les rôles 1992-94 seront d'une qualité répondant aux attentes », a conclu hier M. Racicot, devant la commission de l'administration et des finances, présidée par le conseiller Michel Lemay.

## Un homme d'affaires arménien victime d'un règlement de comptes

MARCEL LAROCHE et ÉRIC TROTTIER

Un homme d'affaires d'origine arménienne a été la cible d'un règlement de comptes, hier après-midi, à l'arrière d'un commerce d'alimentation asiatique de la rue Saint-Denis, dans le nord de la ville.

Vers 15h20, la victime, vêtue d'une chemise sport de couleur rose, était en compagnie d'un autre homme, « habillé comme un clochard », selon un témoin de la scène. Tous deux prenaient place dans la voiture de l'homme d'affaires, une BMW 735 noire qu'il avait garée dans le stationnement arrière de l'épicerie Hour Hong, située au 6976 rue Saint-Denis, près de la rue Bélanger.

Un témoin qui sortait de l'épicerie a affirmé que les deux hommes ont procédé à un échange de drogue, dans la voiture. Puis le suspect, mesurant approximativement 1m69, a pris son arme et a visé la victime, l'atteignant mortellement au cou. Le projectile a par la suite dévié, cassant la vitre du conducteur de la BMW.

Pendant ce temps, le meurtrier s'est sauvé à pied par la ruelle. Lorsque les policiers sont arrivés sur les lieux, ils ont trouvé l'homme déjà mort. Celui-ci avait attaché sa ceinture de sécurité, ce qui signifie qu'il s'appretait à quitter l'endroit au moment où le meurtrier a commis son crime.

Selon les premières constatations, la victime, d'origine arménienne, est un homme d'affaires qui oeuvrait dans le commerce d'automobiles, à Montréal. La police tentait encore hier soir de joindre des membres de sa famille afin de confirmer son identité.

Le cadavre a été transporté à l'Institut médico-légal de Montréal, pour y subir ce matin une autopsie.

L'enquête a été confiée aux sergents-détectives Jean-Guy Auger et Rodrigue Dionne, de la section des homicides de la police de la CUM, sous les ordres du lieutenant-détective Claude Lachapelle.

Il s'agit du 27e meurtre enregistré sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année. L'an dernier, à la même époque, 22 homicides avaient été perpétrés.

## André Vallerand satisfait de l'intérêt manifesté par la police de la CUM au projet de casino

DENIS LESSARD du bureau de La Presse QUÉBEC

La police de la Communauté urbaine de Montréal n'est pas opposée au projet de casino mais soulève de sérieuses questions qui méritent l'attention du gouvernement avant qu'il ne s'engage dans cette voie, a reconnu, hier, le ministre du Tourisme, M. André Vallerand.

À l'Assemblée nationale, la députée péquiste de Verchères, Mme Luce Dupuis, a souligné les nombreuses réserves de la police de la CUM à l'égard d'un projet de casino, selon une lettre confidentielle destinée au ministre Vallerand et citée par La Presse, hier.

Dans cette lettre, le directeur de la police de la CUM, M. Alain Saint-Germain, faisait part au ministre Vallerand de ses appréhensions quant à la création d'un casino à Montréal. À la lumière des expériences à l'étranger, il y a matière à prudence, soulignait M. Saint-Germain, expliquant que le « modèle européen » de casino préconisé par Québec avait partout tendance à s'américaniser, amenant du même coup une augmentation du crime.

Surtout, de faire valoir le péquiste Guy Chevette, la police de

la CUM soulignait que le projet de Québec « est trop imprécis pour qu'on puisse obtenir des jugements de valeur de la part des policiers ». Citant la lettre, M. Chevette a rappelé que le chef de police de la CUM avait prévenu le ministre que « dans le contexte hypothétique, notre réponse peut difficilement s'articuler avec des positions formelles explicites ou absolues. S'exécuter de la sorte tiendrait de la fabulation ».

Pour M. Chevette, en aucun temps le ministre Vallerand ne peut prétendre que la police de la CUM soit favorable au projet de casino.

Pour le ministre Vallerand, les problèmes soulevés par la police de la CUM « indiquent des avenues » de recherche. La police « ne s'oppose pas au projet. C'est la première fois dans l'histoire des casinos au Québec que la police de la CUM ne s'y refuse pas », a-t-il soutenu. M. Vallerand a rappelé que l'opposition n'avait pas parlé du rapport de la SQ « favorable, celui-là, au projet ».

Après avoir toujours opposé « un non catégorique », la CUM « indique des avenues qu'il nous faudra regarder plus expressément que d'autres pour protéger la sécurité publique, si jamais le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec ce type d'activité », a soutenu M. Vallerand.

## Fausse alerte: ce n'était pas Schumacher

ÉRIC TROTTIER

Les agents du poste 22 de la police de la CUM ont reçu un coup de fil du tonnerre, hier soir, d'un résident de la rue Troy, à Verdun: « Venez vite! Je viens de voir Eric Schumacher et Donald Nelson entrer dans un appartement voisin! »

Schumacher et Nelson, deux militaires, sont recherchés à travers le pays par tous les corps policiers pour un attentat contre un agent de police de Toronto, commis il y a plus d'une semaine.

Ce fut le branle-bas de combat au poste 22. Les agents spéciaux de l'escouade tactique et de l'escouade technique ont dû se ren-

dre à toute vitesse sur la rue Troy pour encercler l'immeuble dans lequel devaient être les deux dangereux individus.

Après deux heures de « siège », un des présumés suspects est tout bonnement sorti de la résidence, sans savoir ce qui se tramait autour de lui. La police l'a arrêté, avant de mettre la main au collet des deux autres occupants de l'appartement. Ils n'ont toutefois retrouvé ni arme, ni Schumacher, ni Nelson!

Par ironie du sort, après un court interrogatoire, les policiers ont découvert que deux des trois hommes appréhendés étaient également recherchés par la police de la CUM, pour des pacotilles...



Rue Bleury et Saint-Antoine, les chasseurs d'aubaines s'en sont donné à coeur joie. Articles de jardin, outils électriques, rien n'échappe à l'oeil averti...

## Les chasseurs d'aubaines ont pris les magasins Pascal d'assaut

VALÉRIE BEAUREGARD

C'est par centaines hier matin que l'on a envahi les magasins Pascal et ce fut la cohue toute la journée.

Au magasin de l'avenue du Parc, les lève-tôt se sont pointés à 6h30; à celui de la rue Bleury et Saint-Antoine, on a repéré les premiers chasseurs d'aubaines vers 7h45. Les portes se sont ouvertes à 9h et il n'a fallu que quelques minutes pour que des personnes sortent du magasin les bras remplis de paquets.

« Des aubaines comme ça, on devrait en avoir tous les jours! », lance un client, le sourire aux lèvres.

Les stocks de Pascal sont liquidés avec des rabais allant de 25 à 60 p. cent. Au premier coup d'oeil, les achats les plus populaires étaient les articles de jardin et les barbecues. Les articles ménagers et les outils électriques ont aussi vite trouvé preneur.

Jacques Russell a mis la main sur un barbecue Arka pour la modique somme de 135 \$, incluant les deux taxes. « Ailleurs, dit-il, on ne peut trouver ce barbecue pour moins de 170 \$, avant taxes. » M. Russell avait bien préparé son coup. Il est arrivé à 9h et il a acheté un des derniers appareils.

Une personne transportait dans un panier des objets aussi disparates qu'un parapluie, des cure-oreilles et une hélice de moteur. Denise Saint-George, pour sa part, dit avoir acheté « toutes des choses dont je n'avais pas besoin! »

Dans la file, Réjean et Gilles, à la recherche de chaises en résine, attendent patiemment leur tour.

— T'as pas peur d'arriver en retard à ton travail?

— Non, j'ai travaillé plus tard hier afin de pouvoir venir ici, répond Réjean.

Or, la vente de liquidation n'a pas plu à tous.

« Il y a bien trop de monde. J'aime autant payer le prix régulier et éviter la cohue », déclare un consommateur déçu à la sortie du magasin.

Qui sont ces chasseurs d'aubaines? Ce sont des gens d'affaires, des élèves qui font l'école buissonnière, des personnes âgées et d'autres en vacances qui semblaient s'être donné le mot: dévaliser les étalages!

À l'heure du lunch, on devait compter une heure avant d'entrer à l'intérieur du magasin de la rue Bleury et deux heures... à la caisse.

Le gérant du magasin, Jean-Guy Légaré, était visiblement satisfait du résultat de la première journée. « Il y a du monde! » dit-il entre deux souffles. Il a engagé une centaine d'employés dont des embaumeurs pour accélérer le processus mais malheureusement, le nombre de caissières ne peut être augmenté car l'ensemble des caisses sont utilisées.

Même si des gardes de sécurité ont été engagés pour contrôler les foules, les clients à Laval ont déploré le manque de contrôle à l'ouverture des portes alors que des centaines de personnes se sont ruées à l'attaque.

Pendant l'après-midi, les gens épuisés étaient assis sur des chaises de jardin. « Est-ce qu'il y a assez de monde à votre goût, lance une cliente d'un ton exaspéré après avoir attendu en ligne pendant quatre heures.

« Si j'avais su que tant de personnes viendraient, je ne me serais pas déplacée », lance Mme Sarita Alice pendant que son mari, un entrepreneur en construction, remplissait leur camion de marchandises.

À 15h, le plancher du magasin de Laval était jonché de marchandises et l'air vicié avait étourdi des clients. Au magasin de la Plaza Côte-des-Neiges, on a même dû faire appel à des ambulanciers.

## Une amende de 1800\$ à l'animateur Guy Boucher

L'animateur Guy Boucher a été condamné hier, au Palais de justice de Montréal, à payer une amende de 1800 \$ pour avoir acheté les faveurs sexuelles d'un adolescent, en 1989.

En imposant cette peine, le juge Bernard Bilodeau, de la Cour du Québec, a dit avoir tenu compte de l'énorme publicité qui a entouré l'affaire, et qui n'a pas manqué de causer du tort à l'ex-animateur vedette de la télévision.

Un rapport préparé par des psychologues, que le juge avait requis, était plutôt favorable à M. Boucher.

Guy Boucher avait cependant quelques antécédents judiciaires, telles une tentative d'entrée par effraction dans une maison de Saint-Hyacinthe, en 1983, et trois condamnations pour conduite avec facultés affaiblies.

M. Boucher avait reconnu sa culpabilité le 4 avril à l'infraction pour laquelle il vient d'être condamné.

À l'été 89, un jeune homme avait présenté son jeune frère de 16 ans à Guy Boucher. Contre rémunération, M. Boucher a eu des rapports sexuels pendant quatre mois avec l'adolescent, qu'il croyait majeur, a-t-il par ailleurs expliqué.

Récemment, l'adolescent a cessé de se prostituer et a entrepris de dénoncer tous les adultes avec lesquels il a eu des relations, dont Guy Boucher, qui n'est pas le premier à se faire accuser.

L'ex-coanimateur des Coqueluches, à Radio-Canada, et de La fourchette d'or à Quatre Saisons, a huit mois pour s'acquitter de l'amende que lui a imposée le juge Bilodeau, à défaut de quoi il devra purger six mois de prison.



Guy Boucher

## Fraude de 6 millions aux dépens du maire de Delson

Un courtier d'assurances de Montréal a été accusé de Longueuil sous neuf chefs de fraude totalisant six millions de dollars aux dépens du maire de Delson, M. Georges Gagné.

Jacques Lamarche, âgé de 54 ans, aurait prêté à neuf camionneurs des sommes qu'il avait obtenues du maire de Delson, après que ce dernier eut accepté de bonne foi d'escompter des chèques venant de ces débiteurs.

Les chèques étaient cependant sans provision. Les chèques les plus anciens découverts lors de l'enquête remontent à 1983.

L'homme d'affaires montrealais, qui était unique actionnaire de la compagnie d'assurances Groupe P. Charbonneau, s'est reconnu coupable de 25 fraudes totalisant près d'un million de dollars à Montréal, cette semaine, et a été reconnu coupable de 19 autres chefs de fraude à Saint-Jérôme.

Les sentences ne sont pas encore rendues dans ces deux affaires.

Gouvernement du Québec

Québec

La Presse

TOSHIBA

L'exposition choc de l'été — 31 mai - 22 sept.

# IMAGES DU FUTUR 91

CINÉMA PAR ORDINATEUR  
des images vertigineuses

VOYAGE DANS LE CORPS HUMAIN  
une découverte époustouflante

INTERACTIVITÉ  
une exposition qui réagit sous vos doigts

Ouvert tous les jours  
31 mai - 18 sept. 10h - 23h  
sauf les 23 et 30 sept.  
19 août - 22 sept. 12h - 22h  
sauf le 1<sup>er</sup> sept.

Renseignements: (514) 849-1612

Tarif famille

Le Vieux-Port de Montréal  
St-Laurent de la Communauté  
Mtro-Place d'Armes

# Jérôme Choquette compare la réforme Ryan à la Tour de Babel

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Le président de la Conférence des maires de banlieue de Montréal Jérôme Choquette trouve le texte du projet de loi 145 sur la fiscalité municipale «apeurant»

et plaint le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, qui devra l'administrer.

«Même les maires ne s'y retrouveront pas», a expliqué M. Choquette lors de sa comparution hier devant la Commission de l'aménagement et des équipements qui étudie le projet de loi. L'avocat-maire d'Outremont,

ancien ministre québécois de la Justice, a précisé qu'après avoir pris connaissance de ses 322 articles il en est venu à la conclusion que le projet de loi 145, «c'est la Tour de Babel».

Cette remarque a fait dire au ministre Ryan, qui continue inlassablement de défendre les objectifs de sa politique malgré le concert de critiques qu'il a entendu depuis trois jours, qu'il songeait, dans une étape subséquente, à des simplifications; que les objectifs du projet de loi 145 étaient nécessaires et que des négociations devront reprendre afin de compléter un véritable réforme.

«Si nous demandons une effort herculéen aux municipalités, a précisé M. Ryan, je comprendrais le ton de votre conclusion, mais tout ce qu'on demande aux administrations locales d'absorber, c'est à peine huit p. cent du déficit du Québec.»

Les témoins se sont succédés un à un — au total il y en aura eu 32 — et ont tous critiqué le projet de loi 145. Les intervenants, qu'ils soient du monde municipal, du patronat et des syndicats, ont demandé un moratoire, sinon le retrait pur et simple du projet jusqu'à ce que les élus municipaux aient eu le temps de s'asseoir avec le ministre pour préparer une véritable politique de régionalisation et de décentralisation que tout le monde souhaite.

M. Ryan a été constant dans ses réponses aux demandes des témoins. «Comme vous le savez, a-t-il répété, l'Assemblée nationale s'est prononcée sur le principe et je ne pense pas qu'elle reviendra sur sa décision.»

Mercredi soir, après avoir pris connaissance des plaintes des représentants de la Commission

de transport de la Communauté urbaine de Québec, il a lui-même précisé que son projet de loi n'était pas une réforme «mais un redressement».

«Une réforme complète, ça viendra plus tard», a-t-il dit. Le maire d'Outremont, M. Jérôme Choquette, a suggéré au gouvernement de s'interroger sur les conséquences de ce projet qui vise à assainir les finances publiques «pour voir si la médecine n'est pas plus dommageable que le mal».

«La première conséquence des réformes gouvernementales, a soutenu M. Choquette, et qui n'est pas la moins grave, c'est la destruction de la confiance des municipalités à l'égard du gouvernement du Québec qui abolit unilatéralement pour régler ses propres problèmes financiers, un régime fiscal incluant le financement du transport en commun établi à la suite d'une dizaine d'années de discussion Québec-Municipalités.»

La deuxième conséquence, selon lui et ses collègues, c'est le fardeau transféré aux contribuables de l'île de Montréal déjà supérieure à celui des régions périphériques.

Pour le président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), M. Roger Nicolet, même si le ministre a vu des ouvertures dans ses propos, le projet de loi demeure inacceptable.

«Selon nous, ce qui est important de souligner, a-t-il dit lorsqu'il a été interrogé à l'issue de son témoignage, cette commission est la dernière occasion d'en arriver à une entente avec le gouvernement sur des mesures législatives qui permettraient de bâtir un avenir commun entre ce gouvernement et le monde municipal.»

Le mémoire présenté par l'UMRCQ contenait une série de suggestions aux chapitres de la police et des exigences préalables aux discussions sur le transfert de la voirie locale qui ne doit entrer en vigueur qu'en 1993.

«Notre position est absolument claire, a précisé M. Nicolet, elle n'a pas déviée depuis le début. Pour nous, le projet dans sa formulation actuelle est inacceptable et ce que nous avons essayé de faire aujourd'hui (hier), c'est de banaliser une réorientation si le gouvernement est sérieux dans une recherche d'entente avec le monde municipal.»

Interrogé à savoir si M. Ryan est plus conciliant derrière des portes closes qu'en Chambre ou en public, M. Nicolet a répété qu'il n'a jamais reçu de promesses ou d'engagements de la part du ministre. «Je continue de penser qu'il n'y a pas eu de la part de M. Ryan de véritable effort de concilier les points de vue des municipalités avec les principaux éléments de la réforme.»

La travaux de la Commission parlementaire prendront fin ce matin par le témoignage de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal et de la ville de Longueuil.

## Les biogaz de la carrière Miron s'infiltrent dans les maisons de Saint-Michel

GILLES GAUTHIER

Les biogaz malodorants du dépôt de l'ancienne carrière Miron, contenant du méthane, de l'anhydride carbonique et d'autres éléments plus ou moins connus, s'infiltrent dans la paroi rocheuse et dans les maisons du quartier environnant (Saint-Michel).

C'est ce que révèlent des documents rendus publics hier par le syndicat des cols bleus de la Ville, qui réclame par ailleurs une enquête publique sur la mort, le 27 mai dernier, de Luc Filion, asphyxié par les biogaz alors qu'il travaillait au centre d'enfouissement.

Le surintendant de ce centre, Jacques Gagnon, a admis que les biogaz, produits par la décomposition des déchets, s'infiltrent dans les résidences et les commerces mais a soutenu que s'il y avait inconfort à cause des odeurs, les risques d'explosion ou les dangers pour la santé étaient inexistantes.

Pourtant la Ville investira 600 000 \$ dans une étude d'un million de dollars qui sera entreprise très bientôt pour établir la composition et les effets des biogaz sur la santé. Cette étude sera effectuée principalement par le Département de santé communautaire de l'hôpital Sacré-Coeur et l'École polytechnique.

Un documents rendu public par le syndicat dit qu'outre le méthane et l'anhydride carbonique, qui ont fait l'objet de 132 relevés par la Ville en 1990 dans les résidences et commerces du voisinage, les biogaz contiennent d'autres éléments qui «peuvent être nuisibles pour la santé». «Nous ne sommes pas en mesure

de faire la caractérisation (de ces autres gaz), n'ayant pas les instruments nécessaires», ajoute-t-on.

Un relevé effectué le 20 septembre 1990, au 8882 de la rue Iberville, a ainsi permis de relever une concentration de 2750 parties par million d'anhydride carbonique dans la toilette du sous-sol, 4000 dans le garage, 960 dans la cuisine et 1530 dans la chambre froide. «On mentionne dans la littérature scientifique que des teneurs dépassant 900 ppm peuvent causer de l'inconfort et qu'il faut prévoir une ventilation plus grande», ajoute le document.

Une concentration de 230 ppm de méthane a été mesurée dans la cuisine du sous-sol, 90 dans la toilette et 60 dans la salle de séjour. «C'est à la limite inférieure de l'indice d'explosivité», affirme M. Gagnon, qui explique qu'une concentration de 50 ppm se situe à 0,1 p. cent et que l'explosion se produit à 100 p. cent.

## Laval adopte la collecte sélective des déchets

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

D'ici la fin de 1991, chacun des 24 districts de Laval aura son îlot dans le cadre d'un vaste programme de collecte sélective des déchets domestiques. La prochaine étape du projet «action environnement» consistera à doter chacun des foyers lavallois d'un composteur pour les feuilles et le gazon ainsi que pour les matières «putrescibles».

Ces mesures font suite à une expérience pilote tentée dans les quartiers Champfleury et Val-des-Arbres et à une consultation auprès de la population lors du Sommet de la personne.

Le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, a expliqué que le projet pilote présentement en cours révèle une participation plus que satisfaisante, puisque que 90 p. cent des personnes visées ont participé aux trois premiers mois de l'expérience.

Huit îlots ont déjà été installés: ile Paton; pointe Desnoyers, à Pont-Viau; parc Jean XXIII, au coin du boulevard Vanier, à Saint-Vincent-de-Paul; place Belterive; angle de l'avenue J.J. Joubert et du boulevard Cartier; ainsi que les quartiers Champfleury et Val-des-Arbres.

Les autres implantations s'échelonnent jusqu'à la fin décembre.

Toutes les résidences situées dans le périmètre de récupération recevront sous peu un dépliant indiquant les matières recyclables et les petites choses à faire avant de les déposer dans les cloches.

Pour que les dépôts restent propres et s'intègrent parfaitement à l'environnement, Laval entend les aménager dès l'an prochain. Les cloches de récupération seront dissimulées derrière un mur pour éviter qu'elles soient visibles de la rue et on prévoit des aménagements paysagers en bordure de chaque îlot.

Quant au composteur, les autorités municipales ont entrepris des démarches auprès de l'entreprise privée afin de trouver un «commanditaire» qui sera appelé à défrayer une partie du coût d'achat. Selon les informations obtenues, l'entreprise privée paiera un tiers du prix, la Ville un autre tiers et le contribuable le troisième.

Lors d'une rencontre avec la presse, le maire de Laval a aussi annoncé que le conseiller municipal Micheline Hamel sera responsable du dossier de la collecte sélective.

# Zellers

**Hanes Her Way**  
**6<sup>97</sup>** lot

Lot de 3 culottes en 100% coton pour dames. Tailles P.M.G. Un bon achat! Ord. 8.99

**Pantalon tout-aller**  
**9<sup>97</sup>** ch.

Pantalon avec plis. Noir marine et gris. Hommes: 28 à 40. Super bas prix!

**Huile à moteur**  
**3<sup>98</sup>** ch.

Huile 10W30, marque Auto Prix, pour la plupart des moteurs à essence et diesel. Ord. 4.96

## SUPER SOLDE DU WEEK-END

LE SOLDE DÉBUTE SAMEDI MATIN!

**Couches Zeddy** **7<sup>96</sup>** ch.

Couches ultra-minces Zeddy. À ce prix, faites-en provision. Ord. 8.99

**Coussins de chaise** **3<sup>46</sup>** lot

2 coussins dans un choix de motifs et de couleurs. Ord. 5.47

**AU CHOIX** **7<sup>41</sup>** ch.

**RABAIS DE 50%** Gant de golf ou de frappeur. Cuir. Ord. 14.99

**AU CHOIX** **3<sup>96</sup>**

Nourriture pour chats, Purrr 175 g ou Carl's 184 g. Saveurs variées.

**RABAIS DE 30%**

Toute la sélection de poussettes de fin de série. Le choix peut varier.

**Chaussettes pour hommes** **1<sup>97</sup>** pro

Chaussettes sport super épaisses pour hommes. Couleurs variées. 10-13.

Parce que... le prix le plus bas fait TOUJOURS loi!

<b>BELOIL</b> Centre commercial Montenach LONGUEUIL Place Desormeaux	<b>ST-JEAN</b> Carrefour Richelieu GREENFIELD PARK Les Galeries Super Carrefour (boul. Taschereau)	<b>CHATEAUGUAY</b> 71, boul. St-Jean-Baptiste <b>ST-HYACINTHE</b> Les Galeries St-Hyacinthe	<b>LAVAL</b> Centre 2000 LAVAL Centre Durovray	<b>LAVAL</b> Les Galeries Laval DEUX-MONTAGNES Les Promenades Deux-Montagnes ROSEMÈRE Les Galeries des Îles-les	<b>ST-JÉRÔME</b> Les Galeries des Laurentides <b>TERREBONNE</b> Les Galeries de Terrebonne	<b>REPENTIGNY</b> 173, rue Notre-Dame <b>ST-LÉONARD</b> 7000, rue Vieux	<b>LASALLE</b> Place Newman Carrefour Angrignon POINTE-CLAIRE 185, boul. Hymus <b>MONTRÉAL</b> Métro Langlois	<b>MONTRÉAL-NORD</b> Place Bourassa <b>ST-LAURENT</b> Les Galeries St-Laurent Pointe-sus-Tremblay Carrefour de la Poirée
--	--	--	---	---	---	--	---	---

## RÉSULTATS

Loto-Québec

**Tirage du 91-06-05**

**649**

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

**11 18 26 33 47 49**

No complémentaire: **34**

GAGNANTS		LOTS
6/6	2	1 030 406,90\$
5/6+	3	206 081,40\$
5/6	519	952,90\$
4/6	17 597	53,80\$
3/6	297 616	10,00\$

VENTES TOTALES: 15 772 882,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 200 000,00\$

PROCHAIN TIRAGE: 91-06-08

**Tirage du 91-06-05**

**Extra**

Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

NUMÉROS	LOTS
693321	100 000\$
93321	1 000\$
3321	250\$
321	50\$
21	10\$
1	2\$

T.V.A. le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# Le Barreau donne son appui de principe au nouveau Code civil

YVES BOISVERT

Tous les obstacles à l'adoption du nouveau Code civil, ce « monument juridique » régissant les relations entre citoyens, semblent maintenant levés.

C'est le sentiment qui se dégage du premier et plus important atelier du congrès du Barreau, qui s'ouvrait hier dans un hôtel du centre-ville.

En effet, si plusieurs avocats ont encore d'importantes réserves, aucun n'a exprimé son opposition, en principe, à l'adoption du projet dans son ensemble.

L'atelier d'hier était un test important pour le projet parrainé par le ministre Gil Rémillard, puisque l'appui de l'influente corporation professionnelle lui est indispensable pour faire adopter le nouveau Code. Le bâtonnier, Jean Piquet, a clairement exprimé son appui de principe à la ré-

forme, mais il n'était pas assuré que « la base » allait suivre.

Or, si plusieurs inquiétudes ont été exprimées, on était très loin d'un quelconque levée de boucliers.

D'autant plus que, quelques instants avant que ne commence l'atelier, le ministre Rémillard est venu couper l'herbe sous le pied de quelques opposants, qui se plaignaient de l'absence de commentaires article par article sur le projet de réforme.

Dans un geste théâtral, M. Rémillard a remis à la bâtonnière sortante, Me Sylviane Borenstein, deux grosses valises contenant les... 4000 pages de commentaires du ministère.

Au cours de l'atelier, cinq spécialistes sont venus livrer leur analyse du projet. En gros, les commentaires sont positifs, même si plusieurs critiques ont été formulées. On a vanté quel-

ques innovations et la modernisation générale.

En droit corporatif, Me Paul Martel s'est interrogé sur les effets d'un article qui vient « lever le voile corporatif », permettant de poursuivre les administrateurs d'une compagnie dans certaines situations.

En matière d'obligations, l'avocat Richard Nadeau s'est montré plus pessimiste et a prédit des « changements majeurs dans la pratique des avocats ». « Je pense que beaucoup de vieux avocats vont se réorienter ou abandonner la pratique », a-t-il dit. Selon lui, la rédaction du projet de réforme est particulièrement inquiétante: « était-il nécessaire de modifier 100 p. cent du vocabulaire pour modifier seulement 25 ou 30 p. cent des règles? Il est fort possible que l'incertitude qui va résulter de ces nouveaux textes provoque un engorgement du système judiciaire ».

En matière de responsabilité civile, le professeur Claude Masse

s'est montré encore plus inquiet, et a dénoncé la volonté du ministre de précipiter le débat qui, selon lui, vient tout juste de commencer. (M. Rémillard veut faire adopter la loi pour décembre 91, et la faire entrer en vigueur en 93).

Me Masse s'est inquiété de voir certaines garanties du droit de la protection du consommateur étendues aux corporations, et de voir la responsabilité du fabricant atténuée. Selon Me Masse, ces dispositions rendraient impossible le recours contre les fabricants de la talidomide ou de la MIUF. Me Masse constate aussi certains autres affaiblissements de la protection des consommateurs.

Un avocat de l'assistance s'est demandé selon quelle logique le projet venait permettre à l'une des parties dans un « règlement hors cour » de demander que l'entente soit rouverte pour cause de « lésion ».

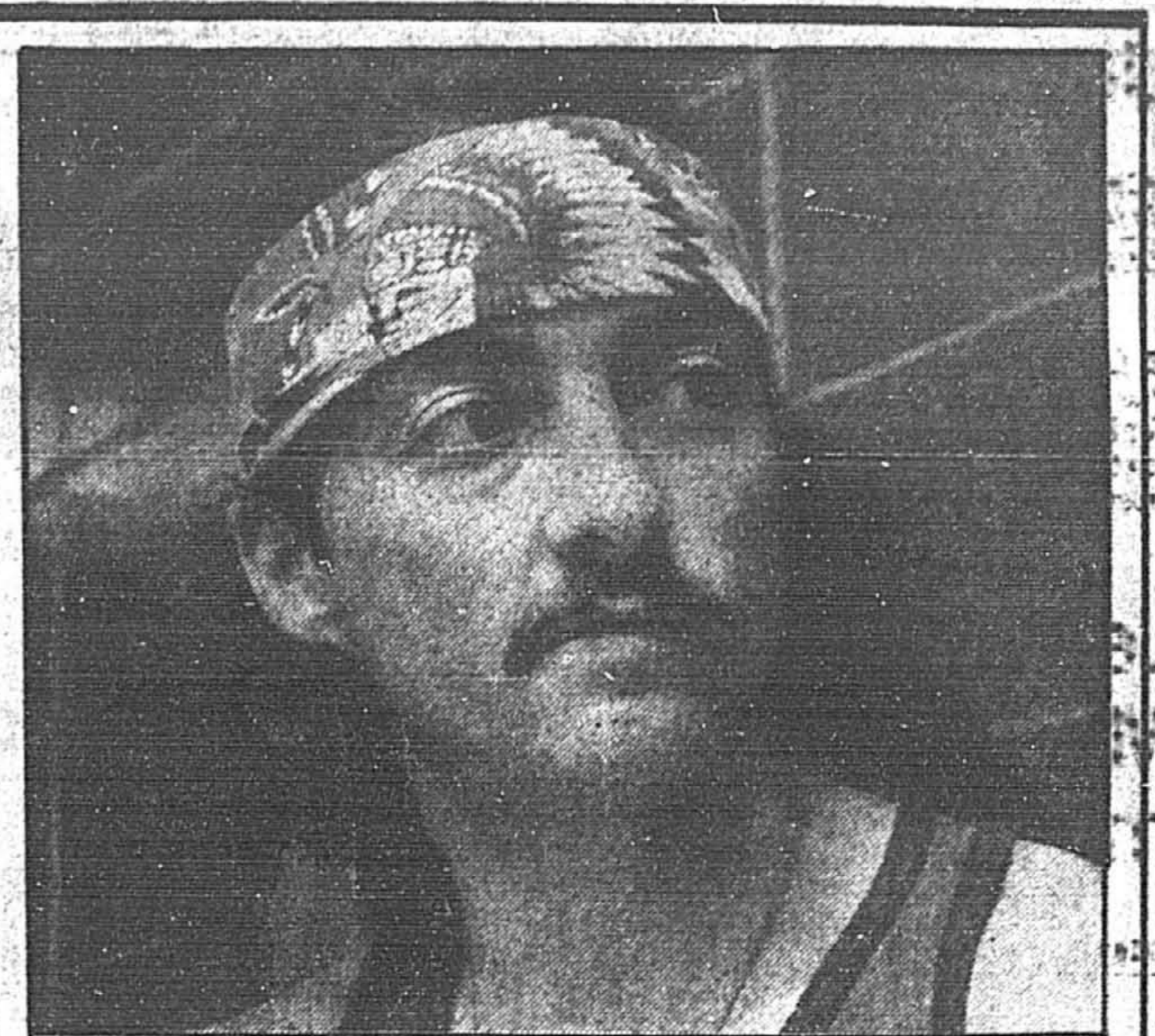


PHOTO PIERRE CÔTE, La Presse

Tom Johnson s'est « retrouvé » grâce à l'apprentissage de la spiritualité et des valeurs traditionnelles autochtones.

## Les détenus autochtones peuvent se retrouver grâce aux traditions

MARIE-FRANCE LÉGER

« J'ai vu des hommes mourir, certains se pendre, d'autres se faire poignarder à mort. Je n'ai jamais pensé me suicider parce que je ne suis pas assez courageux... », a raconté Tom Johnson, un détenu autochtone de 31 ans, originaire de Tutchone au Yukon.

Ses parents, alcooliques, sont tous les deux morts à une semaine d'intervalle quand il avait huit ans. Trimballé en Colombie-Britannique et en Saskatchewan dans des résidences pour enfants délinquants et fugueurs pendant toute son adolescence, Tom a passé 12 ans en prison. Vols de voitures, cambriolages dans les maisons des riches, bagarres, il est retombé sans arrêt dans la criminalité. Mais, contrairement à beaucoup d'autres autochtones, il n'a jamais souffert d'inceste.

Dans deux mois, peut-être dans six, il sera enfin complètement libre. Il pourra rejoindre sa femme, Laurel Claus Johnson, une mère de famille de 47 ans qui aide les autochtones en milieu carcéral. Tom est actuellement au Portsmouth Community Center de Kingston, en Ontario, dans une maison de transition pour les détenus autochtones avant leur retour à la vie civile.

Ce qui le sauve aujourd'hui et l'a aidé à ne pas devenir fou en prison, c'est l'apprentissage qu'il y a fait de son identité d'Indien et le retour à des valeurs traditionnelles. « J'étais perdu. J'étais comme une noix de coco sur l'océan. J'ai retrouvé la spiritualité grâce aux aînés (elders ou sages) qui venaient me rendre visite. Maintenant je comprends profondément qui je suis. Ça m'a donné une nouvelle base », a-t-il expliqué à La Presse.

Invité à la conférence nationale des Communautés en crise, qui se tient encore aujourd'hui et demain au campus Loyola de l'Université Concordia, Tom Johnson a indiqué que les administrateurs de pénitenciers appliquaient des règlements différents pour les autochtones et pour les Blancs. Le racisme, dit-il, n'existe pas vraiment entre détenus Blancs et autochtones mais plutôt entre les autochtones et l'administration.

« C'est une attitude qu'ils ont envers les Indiens. Il nous

faut toujours tout gagner au millimètre. Par exemple, les prêtres peuvent entrer facilement dans les prisons, alors que pour nos sages, ils font toujours des difficultés », a-t-il souligné. Il explique que les détenus autochtones ont des besoins différents. Il leur faut des professionnels ou des travailleurs sociaux autochtones ou au moins des gens qui les connaissent.

Pour réduire la criminalité, diminuer la violence familiale, l'inceste, la toxicomanie et l'alcoolisme, les communautés autochtones s'engagent actuellement dans une démarche d'autogénération. Nos communautés, disent les autochtones, doivent se prendre en main et arrêter de toujours rejeter la faute sur le « système des Blancs ».

Maggie Hodgson, Indienne par sa mère, travaille depuis huit ans à l'Institut Nechi d'éducation sur l'alcool et les drogues en Alberta. Elle a été victime d'inceste dans sa jeunesse. Son fils a été agressé sexuellement par son beau-frère. « Mais il faut comprendre que mon beau-frère a aussi vécu de tristes expériences avec des prêtres quand il était jeune. Je n'ai jamais voulu le faire envoyer en prison. Je l'ai conduit en thérapie et il suit toujours des traitements », a-t-elle expliqué en soulignant que seule la prise en charge par les autochtones de leurs problèmes pourra donner de bons résultats.

Déjà, la Maison Waseskun de Pointe-Saint-Charles, la première maison de transition pour prisonniers autochtones en libération conditionnelle, a commencé à accueillir des pensionnaires depuis l'été dernier. Les gouvernements fédéral et provincial procurent les fonds, une allocation quotidienne d'environ 60 \$ par personne.

Les membres du conseil d'administration sont tous autochtones, tout comme le personnel para-médical. « Il y a une différence culturelle tellement énorme entre détenus Blancs et détenus indiens. Nous devons leur redonner la spiritualité et leur apprendre à vivre en milieu urbain. C'est bien beau les revendications d'autodétermination politique, mais ça ne va pas sans l'autodétermination sociale », a déclaré Gail Valaskakis, présidente de la Maison Waseskun.

## Rémillard: un plus grand accès à la justice

YVES BOISVERT

Le ministre de la Justice Gil Rémillard a ouvert le congrès du Barreau du Québec en disant aux avocats qu'ils ne sont pas le seul rempart de la justice, et qu'il y a d'autres moyens d'accéder à la justice que de faire des procès, toujours coûteux, souvent très longs.

« Il est vrai que les justiciables se perdent dans la foison de lois et règlements, mais faut-il cultiver leur sentiment d'impuissance et d'insécurité, et ne leur proposer qu'une protection, la protection de l'avocat? » a lancé Gil Rémillard hier midi dans un hôtel de Montréal, non sans une certaine audace, compte tenu de sa tribune.

M. Rémillard a insisté sur le

fait que le citoyen moyen « n'a tout simplement plus les moyens » de se payer les services d'un avocat et d'aller devant le tribunal et a appelé les avocats à « voir la justice avec une nouvelle mentalité ».

Le ministre n'a pas exposé de solution concrète, mais il a déclaré que le rapport du groupe de travail sur l'accessibilité, qu'il a commandé il y a plus d'un an, lui

sera remis « d'ici quelques semaines ». Il a toutefois indiqué que la solution de l'accessibilité ne réside pas, dans son esprit, en un élargissement des critères d'admissibilité à l'aide juridique, dont à peu près seuls les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent se prévaloir à l'heure actuelle.

M. Rémillard est également revenu sur le thème des libérations d'accusés pour « délais déraisonnables ». Le ministre a annoncé que la Loi sur les tribunaux judiciaires vient d'être modifiée de façon à nommer cinq nouveaux juges à la Cour du Québec. Ces juges permettront d'accélérer le processus judiciaire dans certains districts encombrés, comme Joliette et Saint-Jérôme.

Cela dit, à plus long terme, le ministre de la Justice estime que toute cette question, soulevée par l'interprétation de la Cour suprême de la Charte des droits, oblige « à une analyse beaucoup plus large (des) aspects administratifs du système de justice ».

Le ministre a finalement annoncé les dates du Sommet sur la Justice, promis depuis l'an dernier: il se déroulera du 17 au 20 février 1992, à Québec, et permettra de se pencher sur l'ensemble des problèmes d'administration de la justice au Québec, 26 ans après la création du ministère de la Justice.

### Cas de méningite à Saint-Jérôme

Un troisième cas de méningite a été déclaré à Saint-Jérôme, hier après-midi.

Une élève de l'école secondaire Monseigneur Frenette repose actuellement à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal. Les spécialistes effectuent des analyses pour déterminer la nature précise de la bactérie qui l'affecte.

Pour l'instant, aucune information ne permet d'établir de lien de transmission entre ce troisième cas et les deux autres recensés cette semaine à l'école secondaire Cap-Jeunesse, à Saint-Jérôme.

Toutes les personnes qui ont été en contact avec l'adolescente ont déjà reçu un traitement préventif. L'école secondaire Frenette a par ailleurs mis sur pied une séance d'information, ce soir à 19 heures. Les citoyens inquiets de Saint-Jérôme peuvent également se renseigner sur la maladie en signalant le 431-2221.

## « Le Monde à bicyclette » dénonce les intersections dangereuses

DANNY VEAR

Le Monde à bicyclette s'impatiente: les intersections des pistes cyclables ne sont toujours pas assez sécuritaires à Montréal. Le coupable? La Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics de la Ville de Montréal. Cependant, les responsables du dossier « vélo » à la Ville de Montréal repoussent ces accusations.

Selon Mme Claire Morissette, porte-parole de l'organisme voué à la promotion du cyclisme, la Commission empêcherait la réalisation des recommandations mises de l'avant par le groupe de travail sur le vélo formé par la Ville de Montréal. « Une fois réalisés, ces projets permettraient aux cyclistes de rouler de façon plus sécuritaire », note Mme Morissette.

Parmi ces recommandations, le groupe de travail propose que les pistes soient recouvertes d'une peinture de couleur vive anti-dérapante. « Cette peinture rendra les cyclistes qui circulent sur la piste plus visibles aux automobilistes », note la porte-parole.

Membre du groupe de travail

sur le vélo et l'un des principaux initiateurs de la politique « vélo » de l'administration municipale de Montréal, Robert Desjardins, lors d'une entrevue à La Presse note toutefois que ce projet devrait commencer dès cet été.

Les intersections des pistes cyclables les plus achalandées, comme celles des rues Berry et Saint-Denis, seront probablement peintes les premières. Ces premiers essais viseront à tester la qualité de la peinture, sa résistance et son caractère sécuritaire pour les cyclistes. « Mais, note M. Desjardins, il ne faut pas sauter d'étapes: les instances politiques ont toujours des décisions à prendre ». Attachée aux communications de la Commission, Jocelyn-Ann Campbell souligne, en entrevue, que les recommandations du groupe de travail sont présentement à l'étude et sont « regardées très concrètement ».

Le Monde à bicyclette soulève cependant un autre problème: les feux de circulation avec pictogramme-vélo installés le long des pistes cyclables montréalaises. « La durée des feux verts est trop courte et, par conséquent, les cyclistes ne respectent pas le feu rouge cycliste », remarque Mme Morissette.

Le groupe de travail sur le vélo recommandait que soit augmentée la durée des feux de circulation. Il faudra auparavant que les normes de signalisation québécoises soient adaptées au cyclisme.

Robert Desjardins, qui est aussi architecte-paysagiste au Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, note que l'adaptation des normes prend du temps.

« Dans les conditions actuelles, le vélo, c'est un moyen presque suicidaire de circuler dans Montréal », lance la porte-parole du Monde à bicyclette qui tenait une conférence de presse, hier, à l'angle des rues Rachel et Clark, à l'endroit même où, l'an dernier, un cycliste est mort des suites d'une collision avec un camionnette.

Dans la région de Montréal, les accidents de bicyclettes sont une cause importante de blessures et de décès. De 1988 à 1990, selon la police de la Communauté urbaine de Montréal, 4785 cyclistes ont été victimes d'un accident impliquant une automobile. De ce nombre, une vingtaine de cyclistes perdaient la vie.

# Il n'est pas trop tard pour faire partie du nombre



## Bénéficiez du recensement du Canada

Remplissez et postez votre questionnaire du recensement dès aujourd'hui. Vous aidez ainsi votre communauté à obtenir sa juste part de fonds consacrés aux écoles, aux hôpitaux, aux services sociaux essentiels, au logement, à la voirie, au transport en commun, aux parcs, aux services de garde et aux services de police.

Toute information inscrite sur votre questionnaire de recensement est protégée par la loi et demeure confidentielle.

Le recensement n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans. Voilà pourquoi il importe tant que vous soyez du nombre maintenant. Pour en faire partie, remplissez et postez votre questionnaire dès maintenant. Avec vous, le recensement prend tout son sens.

Si vous n'avez pas reçu votre questionnaire de recensement ou pour toute autre question, composez, sans frais, le

**1 800 267-1991**

entre 9 h et 21 h, du jeudi 30 mai au vendredi 7 juin (sauf le dimanche).



**RECENSEMENT**

Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

12 9999\$\*

Moteur V6 de 3,1 litres à injection multipoint de carburant

Boîte automatique 3 rapports

Climatisation

Radio AM/FM stéréo avec chercheur-explorateur,  
montre numérique et 4 haut-parleurs

Coussin gonflable

Préparation

Direction assistée à crémaillère

Suspension avant à jambes MacPherson à gaz  
et barre stabilisatrice

Freins assistés à disque à l'avant, à tambour à l'arrière

Chauffe-bloc

Système d'échappement en acier inoxydable

Enjoliveurs de luxe de 14 po couvrant entièrement les roues

Glaces teintées

Rétroviseurs extérieurs télé réglables

Groupe d'éclairage avec lampe de coffre

Désembueur électrique de lunette arrière

TEMPEST



CORSICA



**C'EST COMPRIS  
DANS LE PRIX**

Faites vite! Cette offre\*\* prend fin le 14 juin 1991.

\*Toutes taxes et transport en sus. Le rabais-chèque de 500\$ du manufacturier est déjà inclus dans le prix d'une Corsica ou d'une Tempest 1991 à 12 999\$.  
\*\*Cette offre s'adresse uniquement aux particuliers achetant au détail et est valable pour toutes les Corsica et les Tempest 1991 neuves, spécialement équipées, achetées et livrées à partir du stock d'un concessionnaire entre le 1<sup>er</sup> juin et le 14 juin 1991. Cette offre n'est valable que pour un temps limité. Voyez votre concessionnaire GM pour plus de détails.



V o s   c o n c e s s i o n n a i r e s   G M

**NUMÉRO UN SUR LA ROUTE**

## Urgences-santé demande au coroner Bouliane de se retirer d'une enquête

ANDRÉ CÉDILOT

Écorchée à plusieurs reprises depuis un an, Urgences-santé a demandé, hier, que le coroner Marc-André Bouliane se retire d'un dossier parce qu'il a critiqué ce service ambulancier lors d'une entrevue à la télévision, il y a huit mois.

L'organisme croit que le coroner Bouliane, considéré comme un spécialiste des enquêtes sur les soins d'urgence, a entaché sa crédibilité, le 3 octobre 1990, en déclarant à l'émission *Enjeux de Radio-Canada*: «S'il m'arrivait un accident, n'importe où au Québec, je prendrais un taxi!»

À l'appui de son argumentation, l'avocat d'Urgences-santé, Me Réjean Leduc, avait fait voir, la veille, un enregistrement de l'émission présentée à l'antenne de la télévision d'État. Le reportage d'une heure remet en question la qualité des services préhospitaliers d'urgence au Québec. L'entrevue avec le coroner Bouliane dure environ trente secondes.

«Il s'agit, certes, d'un montage, de sorte qu'on ne connaît pas tout le contexte dans lequel vous avez

prononcé ces paroles. Le moins que l'on puisse dire, toutefois, c'est que vous avez porté un jugement sévère, voire tendancieux, sur le système ambulancier et, de façon très précise, sur Urgences-santé», soutient Me Leduc.

En fronçant les sourcils, le coroner Bouliane a fait remarquer que les commentaires qu'il a faits à la télévision à l'endroit des services ambulanciers d'Urgences-santé reflétaient, d'une certaine façon, l'ensemble de ses conclusions à l'issue de la «maxi-enquête» qu'il avait tenue sur les circonstances entourant 17 accidents de la circulation qui avaient fait 26 morts, en Estrie, en 1989.

Dans un volumineux rapport de quelque 300 pages, il avait alors mis en doute, notamment, les méthodes d'intervention d'Urgences-santé et la compétence du personnel ambulancier et médical. «Est-ce à dire que je n'aurais pas dû rédiger de rapport, ni faire de recommandations sur ce que j'estime nécessaire pour protéger la population?», se demande le coroner, visiblement contrarié par la requête d'Urgences-santé.

«Pas du tout, rétorque, en bref, l'avocat de la corporation, mais il

m'apparait qu'une déclaration comme celle qui a été faite à la télévision permet d'avoir des soupçons, aujourd'hui, sur votre partialité dans le présent dossier.»

Il rappelle ensuite le cas du coroner Denis Boudrias qui avait dû se retirer du dossier de la fusillade de Rock Forest, en 1984, après avoir commenté devant des journalistes la qualité des interventions de la police.

L'enquête publique que s'appropriait à tenir le coroner Bouliane, mercredi, concernait la mort d'un patient en clinique externe de l'hôpital Louis-H. Lafontaine, Roger Gariépy, 42 ans, survenue le 19 juillet 1990. L'homme, qui vivait dans un foyer d'accueil, aurait été pris d'un soudain malaise à la poitrine en faisant du lèche-vitrines dans un centre commercial.

Insatisfaite des services d'Urgences-santé, Mme Simone Bilo-deau, propriétaire de la maison d'accueil, a exigé une enquête. Après vérification des faits par des détectives de la police de la CUM, le coroner-chef Jean Grenier a jugé opportun de tenir une enquête publique.

Waterman maintenant en vente chez Birks!



Il suffit de prendre un stylo Waterman pour sentir la différence. Son équilibre est unique, son style de grande classe, en d'autres termes, il s'agit d'un instrument d'écriture aussi fonctionnel qu'esthétique. De la gamme Le Man Rhapsody en laque bleue, caviar ou marbrée rouge, voici le porte-plume à pointe en or 18 carats recouvert de rhodium à 450 \$ et le stylo-bille à 195 \$.

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

**BIRKS**



FÊTEZ LA NOUVELLE ANNÉE MAINTENANT CHEZ PASCAL, LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER

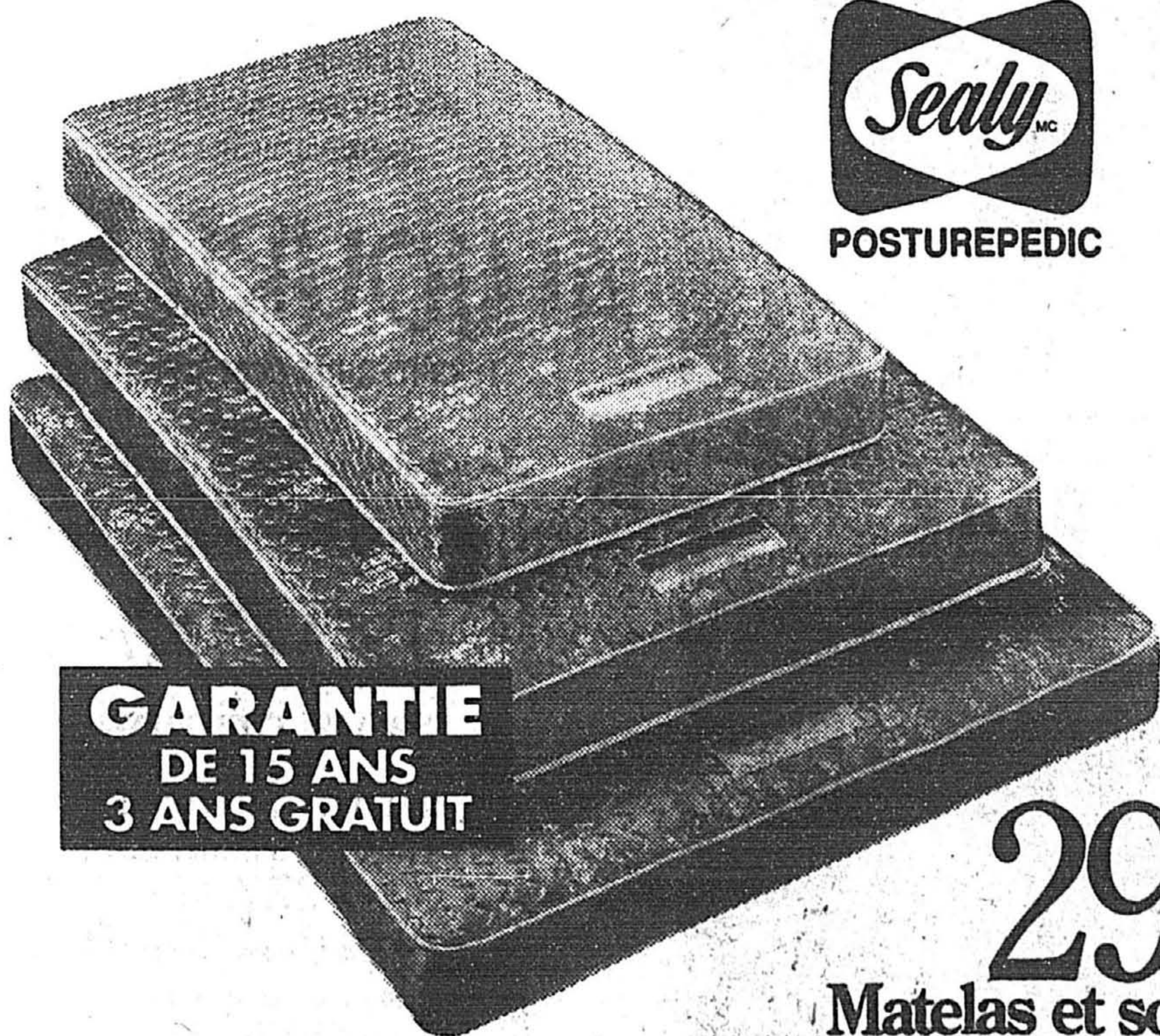
# MEUBLES PASCAL

## CÉLÈBRE LE NOUVEL AN!

**AUCUN PAIEMENT AVANT JANVIER 1992.**

• Aucun versement initial\* • Aucun intérêt\* • Mensualités flexibles\*

Venez faire vos achats chez Pascal dès maintenant et ne payez rien avant l'année prochaine.\* Fixez vos propres termes de paiement.\* Une bonne raison de célébrer le nouvel an à l'avance.



**GARANTIE**  
DE 15 ANS  
3 ANS GRATUIT

**299\$**

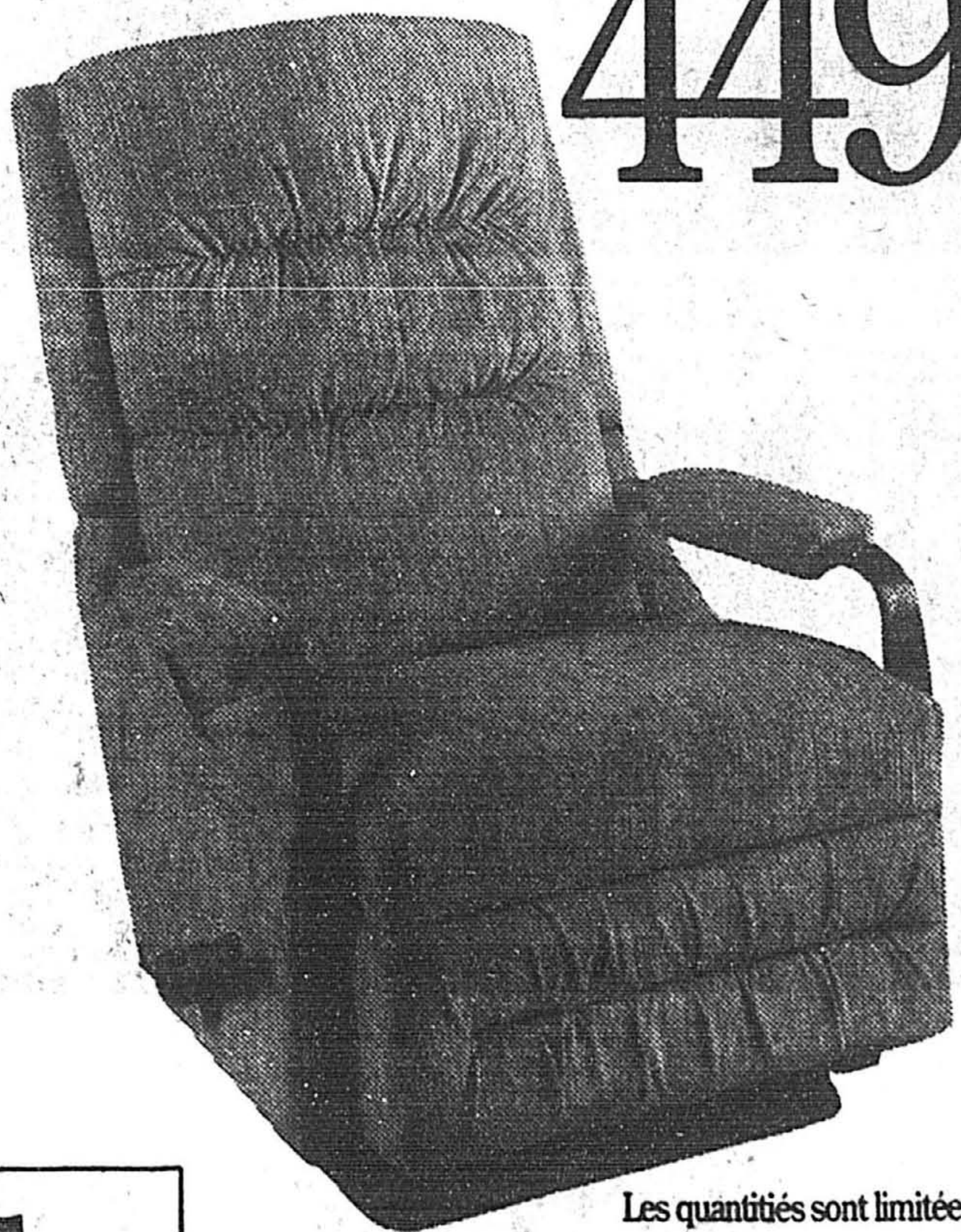
Matelas et sommier

Cet ensemble «Monaco» Posturepedic de Sealy comprend un matelas et un sommier. Le matelas renferme 580 ressorts triples compensés. Format simple. Cour. 419,95 \$, Solde 299 \$. Format double. Cour. 549,95 \$, Solde 429 \$. Format «Queen». Cour. 599,95 \$, Solde 479 \$.

**UNE FÊTE DES PÈRES DÉLASSANTE AVEC LA-Z-BOY.**

Fauteuil inclinable au superbe bois de chêne et au dossier des plus confortables. Le cadeau rêvé pour la fête des Pères à un prix qui n'épuisera pas votre budget. Fauteuil. Cour. 599,95 \$, Solde 449 \$.

**449\$**



Les quantités sont limitées.

\* Approbation du crédit requise. Taxes payables au moment de l'achat. Aucun achat minimum requis. Cette offre ne s'applique pas aux appareils électroménagers et électroniques.

**Pascal**

**LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER**

UN CHOIX JUDICIEUX

# Algérie : une confrontation sans véritable gagnant

d'après AFP  
ALGER

L'épreuve de force qui a opposé pendant douze jours le Front Islamique du Salut (FIS, opposition) au président algérien Chadli Bendjedid et à l'armée a débouché sur un état de siège, sans qu'apparaisse pour le moment un véritable gagnant dans cette confrontation.

Un grand nombre de mairies contrôlées par le FIS continuaient à observer, hier, le mot d'ordre de grève illimitée du mouvement et n'ont pas ouvert leurs portes aux usagers, a-t-on constaté à Alger. Le FIS avait appelé mercredi soir à la poursuite de la grève. Les ordures ménagères n'ont de nouveau pas été enlevées, hier, les éboueurs non-grévistes n'ayant pu avoir accès aux bennes.

Les préfets avaient adressé des mises en demeure aux mairies qui refusaient de recevoir les usagers, mais aucune suite ne leur a été donnée. Le décret présidentiel sur l'état de siège, publié mercredi soir, prévoit la dissolution ou la suspension des conseils municipaux qui refuseraient d'effectuer les actes municipaux.

## Les bataillons de barbous

Les dirigeants du FIS, qui ont pris le risque de jeter dans les rues des villes algériennes leurs bataillons de « barbous », ont atteint un premier objectif en faisant reporter à une date indéterminée, les premières élections législatives pluralistes prévues à l'origine pour le 27 juin. Mais les dirigeants islamistes n'avaient fait aucune apparition publique 36 heures après l'entrée de l'armée dans les grandes villes, se bornant à reconduire le mot d'ordre de

grève par des communiqués affichés dans chaque ville au siège du mouvement.

Selon de nombreux commentateurs, le retour de l'armée sur le devant de la scène algérienne après une éclipse de deux ans n'est en effet sans doute pas à l'avantage des dirigeants du FIS, car ils ont trop souvent critiqué l'armée et ses officiers par le passé pour que ces derniers ne leur en tiennent pas rigueur. Dans un article acerbe paru en pleine guerre du Golfe dans *El Forkane*, organe du FIS en français, le numéro trois du mouvement, M. Hachemi Sahnouni, se moquait de « l'incapacité » des officiers et du retard technologique de l'armée algérienne.

## Promesse d'une épuration

De son côté, M. Ali Belhadj, numéro deux du FIS, ne laisse pas passer une occasion de mettre en garde l'armée contre une intervention visant les militants islamistes. Dans un prêche enflammé prononcé dans son fief, la mosquée de Kouba, il promettait une « épuration de l'armée, de la gendarmerie et de la police pour les mettre en conformité avec un État islamique », en cas d'accession du FIS au pouvoir.

Vendredi dernier, cinq jours avant l'instauration de l'état de siège, alors que la tension était encore vive, il affirmait que ses partisans n'avaient « peur ni des chars, ni des avions, ni des mitrailleuses », ajoutant, avec dérision, qu'un « parachutiste, c'est surtout un treillis ». Ces proclamations fracassantes ont attisé l'hostilité de la hiérarchie militaire envers les dirigeants du FIS. Dans un violent réquisitoire publié en avril, la revue de l'armée, *El Djeich*, fustigeait leur « double

langage » ainsi que leur « manière particulière de ne pas s'encombrer de sincérité ni de scrupules et d'adapter leur rhétorique et leurs discours politiques aux circonstances ».

Les intégristes algériens étaient accusés de participer à « une vaste conspiration visant la dislocation du monde musulman » et, par leurs discours « extrémistes », « la désintégration des structures modernes des États arabes nationalistes ». Quelques semaines plus tard, à la mi-mai, le ministère de la Défense publiait un communiqué dans lequel il rappelait avec fermeté que l'armée assumerait ses missions d' « ordre public » et de « garante de la démocratie » en cas de troubles.

## Journalistes expulsés

Cette mise en garde n'a pas dissuadé le FIS de lancer un vaste mouvement de protestation, qui a conduit le président à placer l'Algérie en état de siège et à confier de larges pouvoirs de police à l'armée. Le décret présidentiel sur l'état de siège permet la suspension des partis « dont les dirigeants se livrent à des actions contraires aux lois ». Une disposition qui, sans nommer le FIS, semble le viser tout particulièrement.

Par ailleurs, quatorze journalistes appartenant à différents médias français ont été interdits hier d'entrer en Algérie pour couvrir les événements en cours depuis l'instauration de l'état de siège. Les journalistes ont été réembarqués pour la France sur ordre de l'autorité militaire, chargé des pouvoirs de police dans le cadre de l'état de siège en vigueur depuis mercredi. Pour couvrir des événements en Algérie, les journalistes étrangers doivent obtenir un visa de presse délivré par l'ambassade algérienne du pays de résidence, rappelle-t-on. Ces visas sont délivrés cas par cas depuis le début de la guerre du Golfe, après l'expulsion d'un premier groupe de journalistes.

## REPÈRES

### Trente ans sous la coupe du FLN

FRANÇOIS LUZET  
Le Figaro  
PARIS

« Qu'elle était belle l'Algérie indépendante... dans les maquis ». Trois ans après l'indépendance, Alger vit déjà sous la coupe réglée du FLN (Front de Libération Nationale). « A la trappe les chefs historiques du GPRA! (Gouvernement provisoire de la République algérienne) ». Ferhat Abbas, Ben Khedda, Krim Belkacem, Ait Ahmed ont été marginalisés. Seul Ben Bella est encore en place. Pas pour longtemps. Il est arrêté le 17 juin et emprisonné pendant 15 ans.



L'auteur du coup d'État, Houari Boumédiène, est le responsable de l'armée. C'est une créature de ce FLN qui, aussitôt les accords d'Évian conclus, est devenu tout naturellement le parti unique. Trente ans après, le FLN ne veut toujours pas renoncer à ses privilèges. C'est ainsi qu'il s'est taillé une loi électorale sur mesure sous prétexte de barrer la route aux islamistes. Et c'est ainsi qu'on en est arrivé aux tragiques événements de ces deux derniers jours.

Déjà à l'automne 1988, le FLN avait réprimé dans le sang les manifestations survenues dans toute l'Algérie. Et pour mieux justifier fusillades et coups de matraques, sans parler des interrogatoires musclés dans les locaux de la sinistre sécurité militaire, le pouvoir a commencé à brandir l'épouvantail islamiste. En réalité, les pratiques du FLN ont entretenu 30 ans durant le terreau sur lequel va croître le phénomène intégriste.

Une fois débarrassé de Ben Bella, le FLN installe son système. Il est socialiste. Il prend son modèle à l'Est. Bureaucratie absolue et tâtillonne, népotisme, combines et copinage,

gabegie. « A l'étranger, le FLN est relayé par l'Amicale des Algériens en Europe. La bureaucratie engendre les arrangements en tout genre : pots de vin, prébendes. Ainsi naît la *nomenklatura* algérienne. Elle n'a rien à envier à celle qui, depuis 1945, a pignon sur rue à Belgrade, Prague ou Moscou.

C'est ainsi que, pendant 30 ans, les occupants des belles villas d'Hydra festoieront sans complexe à une portée de pierre du ravin de la Femme sauvage ravagé par la lépre des bidonvilles. Le régime a instauré des magasins d'État. Il faut avoir vu les longues files d'attente devant les souks El Felah (magasins du travailleur) surtout dans les années 80, et connu la pénurie absolue de certains produits et le marché noir pour comprendre le désarroi du peuple algérien et la précipitation avec laquelle il s'est jeté dans les bras des intégristes.

## Le pays devient une caricature

La démocratie, bien que le pouvoir aime à se gargariser du mot et que la République algérienne se veuille démocratique et populaire, n'existe pas, alors, en Algérie. La presse est muselée. C'est le triomphe de la langue de bois. Les élections, comme à l'Est, ne sont qu'une formalité qui permet au FLN de renforcer son autorité. Les anciens maquisards — bien souvent résistants de la dernière heure — constituent l'encadrement du parti unique. Ils sont d'autant plus vétilleux et sourcilieux dans l'exécution des consignes du Parti qu'ils ont des faiblesses passées à se faire pardonner.

Le pays, pendant 30 ans, se replie sur lui-même. L'Algérie devient une caricature des pays socialistes : marché noir comme à Moscou, dictature bureaucratique comme à Prague, police politique comme à Bucarest, laisser-aller comme en Pologne. Dans ce pays béni des dieux, riche de son soleil et de ses côtes, le tourisme est pratiquement inexistant alors qu'il assure la plus grande par-

tie des rentrées de devises du Maroc ou de la Tunisie. Les campagnes se désertifient, car l'agriculture est laissée pour compte dans les plans successifs.

Les villes, en revanche, sont surpeuplées. Les petites gens des faubourgs d'Alger, Oran ou Constantine se débattent dans la misère alors que prospère la *nomenklatura*. Les privilégiés de la « révolution permanente » donnent de grandes fêtes dans leurs somptueuses villas d'Hydra, d'El Biar ou de Tipaza, certains roulent BMW ou Mercedes rue Didouche a Mourad.



Le phénomène s'accélère après la mort du colonel Boumédiène et l'installation du président Chadli à la tête de l'État. Les wali (préfets) sont choisis dans le sérail quand ce n'est pas dans la propre famille du président de la République comme ce fut le cas pour Séïf. L'armée se voit également reprocher de favoriser la promotion par cooptation.

Plusieurs fois par mois, les épouses des dignitaires vont faire leurs emplettes à Marseille ou à Paris, les rejets des « grandes familles » étudient en France, en Angleterre ou aux États-Unis. Sous la bannière du FLN, l'Algérie devient une République bananière où les compromissions le disputent à la concussion. On invoque pour justifier ces plaies les effets destructeurs de la colonisation.

## L'OUA tend la main à De Klerk

d'après AFP  
ABUJA, Nigéria

L'OUA, qui a tenu cette semaine à Abuja (Nigéria) son 27<sup>e</sup> sommet, a décidé de tendre la main au président sud-africain Frederik De Klerk, engagé dans des changements politiques profonds destinés à abolir l'apartheid, à condition qu'il accélère le rythme d'édification d'une Afrique du Sud multiraciale et démocratique.

Cet appel conditionnel de l'Afrique, contenu dans la « Déclaration d'Abuja sur l'Afrique du Sud », a été réitéré hier à la clôture du sommet par le nou-

veau président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine, le chef d'État nigérian Ibrahim Babangida. Commentant cette déclaration, il a souligné qu'elle « constitue le cadre pour l'action contre l'apartheid menant à l'atmosphère nécessaire à la paix ».

Dans la déclaration d'Abuja, les chefs d'État et de gouvernement africains se prononcent « pour le maintien des sanctions et des pressions sur l'Afrique du Sud », tout en affirmant que « l'OUA est prête à réexaminer sa position sur les sanctions si l'Afrique du Sud prend des mesures concrètes pour éliminer l'apartheid ».

**Le Monde**  
Autres informations  
► A9

# ÇA VA ROULER FORT DANS LES RUES DE MONTRÉAL



Tout un spectacle! Toute une course!  
En personne, en direct et à toute vitesse,  
ces coureurs et coureuses  
d'Europe et d'Amérique  
n'ont qu'une seule idée en tête:  
gagner le maillot rouge!

**AUJOURD'HUI**  
LE CRITÉRIUM CCM SAINT-DENIS  
Du punch  
dans votre heure de lunch!  
10h30 (femmes) et 12h00 (hommes)  
Départ et arrivée: rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Emery

**DEMAIN**  
ça va grimper  
au maximum!  
LA ROUTE DU MONT-ROYAL  
22 fois  
la montée Camilien-Houde!  
9h30 (femmes) et 12h15 (hommes)  
Départ et arrivée:  
CEPSUM de l'Université de Montréal

Assistez à La Classique cycliste Canadian Tire et courez la chance de gagner de magnifiques prix

**CONCOURS**

1 RANDONNÉE À VÉLO POUR 2 À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ALLER-RETOUR EN AVION  
2 UN CASQUE CCM  
3 VÉLOS CCM  
10 CASQUES SPALDING ACCESSOIRES DE VÉLO

DÉCOUPEZ ET DÉPOSEZ ce coupon de participation dans un des barils prévus à cet effet au départ des étapes de La Classique cycliste Canadian Tire.  
DATE LIMITE : 9 juin 1991  
Règlements disponibles au bureau de La Classique cycliste Canadian Tire, ainsi qu'à La Presse.

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_  
TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_  
Aucun achat n'est requis. Aucun coupon ne sera accepté par la poste.

Le Monde

# L'OTAN élargit ses contacts avec l'Est

## Vers la création d'un mécanisme de consultation d'urgence

d'après AFP  
COPENHAGUE

Un an après avoir « tendu la main » à ses anciens adversaires de l'Est, l'OTAN a décidé hier d'élargir nettement ses contacts, notamment militaires, avec ces pays. Les ministres des Affaires étrangères alliés, réunis à Copenhague, ont offert à l'URSS et à ses anciens satellites un « partenariat plus poussé dans le domaine de la sécurité » pour contribuer à la stabilité en Europe.

Les nouvelles initiatives incluent des visites de « personnalités politiques de haut rang », des contacts plus réguliers entre hauts responsables militaires, des discussions entre experts sur les stratégies militaires, le contrôle des armements ou la conversion des industries de défense ainsi qu'une participation à certaines activités civiles de l'OTAN (programmes scientifiques, protection de l'environnement, gestion de l'espace aérien).

Les ministres ont réaffirmé leur « soutien aux réformes » entreprises à l'Est et ont pris acte des « préoccupations en matière de sécurité » exprimées par les nouvelles démocraties de l'Est depuis

### Richard Nixon en M. Hyde

d'après AFP  
WASHINGTON

Les enregistrements des conversations de Richard Nixon à la Maison-Blanche rendus publics cette semaine par les Archives nationales ont rebrassé les feux de la rampe sur « la mauvaise face » d'un homme qui reste vilipendé par beaucoup d'Américains mais admiré par d'autres.

Au lendemain de sa démission, en août 1974, certains commentateurs avaient comparé l'ancien président au personnage de Robert Louis Stevenson, bon sous les traits du Docteur Jekyll et maélélique sous ceux de M. Hyde.

Richard Nixon s'était révélé un grand homme d'Etat en politique étrangère, mettant fin à la guerre du Vietnam, renouant avec la Chine et concluant les premiers accords de limitation des armements avec l'URSS. Il était néanmoins le premier président de l'histoire des États-Unis contraint à la démission, pour avoir menti à son pays en tentant de couvrir une sordide affaire d'espionnage électoral inutile.

Le contenu des enregistrements révélés cette semaine était déjà en partie connu depuis plusieurs années. Ce qui en a été publié par la presse américaine illustre toutefois l'aspect M. Hyde de l'ancien président, son goût du secret, ses phobies, sa peur des complots, son mépris pour beaucoup de ses subordonnés.

Les transcriptions montrent un Richard Nixon antisémite lorsqu'il affirme que les sept de Chicago, un groupe de Yuppies accusés d'incitation à l'émeute dans le cadre des manifestations contre la guerre du Vietnam, étaient tous juifs.

C'était faux. Cet antisémitisme n'est pas un secret. M. Nixon avait fait établir durant son premier mandat des listes de juifs travaillant dans l'administration. Un conseiller de la campagne électorale de George Bush en 1988, Frederic Malek, avait été obligé de démissionner après avoir reconnu qu'il avait établi une telle liste alors qu'il travaillait au département du Travail en 1971.

#### Le temple menacé

Les enregistrements réalisés dans le bureau ovale de la Maison-Blanche étaient à la fois secrets et illégaux. Il semble cependant qu'en dehors des proches de M. Nixon, un homme ait été au courant ou ait eu des soupçons, le tout-puissant patron du FBI Edgar Hoover qui régnait sur la sûreté fédérale depuis sa création en 1924.

Hoover, qui avait à l'époque 71 ans, avait donné au FBI ses lettres de noblesse grâce à ses succès contre la Mafia et dans le contre-espionnage. C'était un homme redouté à Washington, censé savoir tout ce qui s'y passait et avoir des dossiers sur beaucoup d'hommes politiques. Richard Nixon souhaitait se débarrasser de celui que l'Attorney General John Mitchell accusait de « démolir » le département de la Justice par ses recherches. « Hoover doit partir », dit-il dans une conversation avec Mitchell mais il exprime la crainte, dans un autre entretien avec John Ehrlichman, un autre proche, que s'il le force à la démission, il « n'entraîne le temple avec lui, moi y compris ».

Après une longue traversée du désert, la seconde de sa carrière, Richard Nixon s'est refait une image respectable d'homme d'Etat en retraite. Il vient de rentrer d'un voyage en URSS et en a aussitôt rendu compte au président Bush. La publication de ses enregistrements, qui doit continuer au fil des ans, risque cependant de lui rappeler de temps en temps de mauvais souvenirs.

que le Pacte de Varsovie s'est disloqué et que le régime soviétique s'est durci. « Notre sécurité est indissociable de celle de tous les autres États européens », ont-ils affirmé. Mais il n'ont pas offert à ces pays les garanties formelles de sécurité ni l'association avec l'Alliance atlantique que certains d'entre eux (Hongrie, Tchécoslovaquie) aimeraient obtenir.

En référence implicite à l'URSS, ils ont pris soin de souligner qu'ils ne voulaient « porter atteinte aux intérêts légitimes d'aucun État » ni « isoler aucun pays ». Ils ont cependant appelé une nouvelle fois Moscou à négocier avec les républiques baltes, à la suite des derniers incidents à Vilnius (Lituanie). Mais ils n'ont pas employé à ce propos un ton plus ferme que lors de leurs précédents avertissements, contrairement aux souhaits du Danemark ou de la Norvège.

Les ministres se sont aussi engagés à « renforcer » la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE, auquel l'URSS participe) et ont réaffirmé que la sécurité du continent repose sur un « réseau d'institutions étroitement liées » : OTAN, CSCE et Communauté européenne. En prévision de la prochaine réunion ministérielle de la CSCE à Berlin, dont ils veulent faire une « étape décisive », les ministres se sont engagés à donner à la CSCE des « moyens plus efficaces », par la création d'un « mécanisme de consultation d'urgence » et le renforcement du centre de prévention des conflits.

Selon des diplomates, cette déclaration est un compromis qui apaise les divergences apparues récemment entre la France et certains de ses alliés, notamment Washington et Bonn, sur les relations avec l'Est. Les chefs de la diplomatie américaine et allemande de James Baker et Hans-Dietrich

Genscher avaient proposé début mai un vaste programme de coopération entre l'OTAN et les pays de l'Est. La France par contre était réticente à accroître le rôle de l'Alliance atlantique, où l'influence américaine est prépondérante.

Paris craignait aussi — comme l'a souligné le ministre français Roland Dumas devant ses partenaires — qu'une transformation de l'OTAN en forum de consultation Est-Ouest ne « porte préjudice » à une CSCE encore fragile et ne contribue à « donner à l'URSS un sentiment d'isolement ». Il faut veiller à ne pas susciter de faux espoirs chez les pays d'Eu-

pe centrale ou de fausses craintes en URSS », a ajouté M. Dumas.

La déclaration des ministres reprend en fait, dans des termes différents, l'essentiel des propositions avancées par MM. Genscher et Baker. Mais Paris a obtenu que les alliés mettent l'accent sur le « rôle central » de la CSCE et que le rôle de l'OTAN envers l'Est soit replacé dans un cadre plus large qui englobe aussi la CSCE et la Communauté européenne. « Il n'y a pas eu d'affrontement avec la France », a indiqué hier un responsable américain tandis que le ministre allemand Hans-Dietrich Genscher se félicitait de « l'harmonie » qui a régné dans les discussions.

### Yougoslavie : un pas sur la voie d'un compromis

d'après AFP  
BELGRADE

Les présidents des six républiques yougoslaves réunis à Sarajevo ont fait un pas sur la voie d'un compromis en acceptant comme base de solution à la crise yougoslave la plate-forme conciliatrice présentée par la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine, a annoncé le président de Bosnie-Herzégovine, Alija Izetbegovic.

Ce projet, à mi-chemin entre les positions serbe et monténégrine en faveur d'un État fédéral fort et le modèle de confédération défendu par la Croatie et la Slovénie, prévoit de transformer la Yougoslavie en une Communauté de républiques souveraines, dotées d'un marché commun, et bénéficiant d'une large autonomie, notamment en matière de défense et de diplomatie.

Salué par les applaudissements de la presse, le président bosniaque a annoncé devant les caméras de télévision que « les discussions ont été constructives et qu'un progrès a été réalisé ». Les discussions entre les présidents devaient encore continuer.

Selon un communiqué commun, lu au cours de cette conférence de presse, les six présidents ont adopté une série de conclusions prônant une solution concertée des problèmes en suspens. Ils se sont prononcés pour la poursuite de consultations au sein des républiques, l'intensification des rencontres entre présidents et notamment l'ouverture de discussions entre la Croatie, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine sur les relations inter-communautaires dans ces républiques, et le règlement de la crise qui a laissé le pays sans président.

### Bush souhaite des progrès sur les START avant de parler de sommet

d'après AFP  
WASHINGTON

Le président américain George Bush a souligné hier qu'il souhaitait des progrès dans les négociations START de réduction des arsenaux stratégiques avant de décider des dates d'un sommet avec le président soviétique Mikhail Gorbatchev.

« Nous voulons aller plus avant » sur les START avant de fixer les dates d'« un possible » sommet, a dit le président. M. Bush a annoncé qu'il s'entreferait avec ses principaux conseillers sur les affaires de sécurité, pour parler de négociations avant la rencontre qu'aura aujourd'hui à Genève le secrétaire d'Etat américain, James Baker, et le ministre soviétique des Affaires étrangères, Alexandre Bessmertnykh.

M. Bush a exprimé l'espoir que ces discussions « aideront le secrétaire d'Etat à aller de l'avant » lors de sa rencontre de Genève. La fixation des dates du sommet « dépend beaucoup de ce que nous ferons aujourd'hui, de la façon dont ces idées sont reçues par M. Bessmertnykh et de ce qu'ils apportent à la table » de négociation, a poursuivi le président. Il a souligné que les difficultés qui restent à régler sont « très techniques, mais très importantes ».

« Les deux parties veulent tenir un sommet et veulent avoir un accord START », a poursuivi M. Bush. Son porte-parole, Marlin Fitzwater, avait auparavant recommandé aux journalistes d'être « extrêmement prudents » sur les dates du sommet. Des médias sovié-

ques ont en effet annoncé celui-ci pour la fin juin. « Nous nous efforçons de résoudre le problème, mais je ne veux pas dire quand cela se produira », a ajouté M. Fitzwater.

#### Une suggestion de Londres

Entre temps, la Grande-Bretagne a envoyé hier un message à ses partenaires au sein du groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) « suggérant » que M. Mikhail Gorbatchev soit invité « immédiatement après » le sommet des Sept à Londres, a annoncé un porte-parole du Premier ministre britannique. Aucune invitation formelle n'a encore été adressée au numéro un soviétique, a-t-on ajouté de même source.

Cette décision a été prise après consultation par le Premier ministre britannique, M. John Major, de chacun des six autres pays membres du G7, a ajouté le porte-parole du 10 Downing Street. En tant que pays hôte du sommet, qui se déroulera du 15 au 17 juillet, la Grande-Bretagne est chargée d'organiser la réunion et donc d'inviter formellement M. Gorbatchev.

Le président américain George Bush avait donné, mercredi, son accord à la présence du président soviétique à Londres, levant ainsi le principal obstacle à sa venue. Ce sommet sera largement consacré à l'aide économique occidentale à l'Union Soviétique. M. Gorbatchev a pour sa part demandé à l'Occident d'accorder à son pays un « soutien à grande échelle », pour « garantir le succès » de la perestroïka en URSS.

# AUX 6 400 000 FUMEURS DU PAYS

## 4<sup>20</sup>\$\* de taxes du paquet de cigarettes... ce n'est pas juste!

## Dites-le au gouvernement : les fumeurs comptent!

**Voici la RÉPARTITION DES TAXES qui vous sont imposées sur un paquet de 25 cigarettes :**

Gouv. fédéral : 2,33\$  
Gouv. provincial : 1,87\$  
Total des taxes : 4,20\$\*

Dès le 1er janvier 1992, le total de la taxe augmentera de 32 cents le paquet.

\* Le total des taxes et le coût au consommateur varient par province. Ces taxes sont basées sur un coût final au consommateur de 5,77\$ au Québec.

**TAX PROTEST  
OPPOSITION À LA TAXE**

Complete form below and drop in mail. / Remplir le carton ci-dessous et le mettre à la poste.

<p>I am of voting age. I want you to stop the unfair taxation of tobacco products in Canada. What are you going to do about it? I expect a reply.</p> <p>My comments Mes commentaires : _____</p> <p>Name Nom : _____</p> <p>Address Adresse : _____</p> <p>Postal Code Code postal : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Je suis majeur(e). Je vous demande de cesser de taxer injustement les produits du tabac au Canada. Qu'allez-vous faire à ce sujet? J'attends votre réponse.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
--	--

Voice your opinion as many times as you wish. / Exprimez votre opinion autant de fois que vous le désirez.

#### VOICI COMMENT PROTESTER... SANS FRAIS!

1. Cette carte de protestation est imprimée à l'intérieur de la plupart des paquets de cigarettes. Sortez-la ou demandez-la à un comptoir de tabac.
  2. Inscrivez (en lettres majuscules) vos nom et adresse et signez.
  3. Détachez les quatre côtés le long du pointillé et postez la partie imprimée du centre. AUCUN TIMBRE NÉCESSAIRE : la Société canadienne des postes livrera votre carte au premier ministre GRATIS!
- Exprimez votre opinion aussi souvent que vous le voulez. Exigez une réponse.

**Conseil canadien des fabricants des produits du tabac et**  
Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie et du tabac.  
Les tabaculteurs du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, Association nationale des distributeurs de tabac et de la confiserie, Société pour la liberté des fumeurs.

# Douglas & Desjardins SUPER VENTE DE TAPIS



## 5 POUR 1

**VOICI UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE**

pour un temps limité vous obtenez :

- 1- UN TAPIS 100% NYLON Certifié par DuPont
- 2- UN SOUS-TAPIS de première qualité
- 3- UNE INSTALLATION professionnelle et garantie à vie
- 4- La TPS incluse
- 5- La TVQ incluse

**PRIX SPÉCIAL**

# 5 POUR 1 \$19<sup>99</sup>

V. Car.

**LIQUIDATION**

Économisez jusqu'à **70%**

**SUPER CHOIX**

**BALANCES DE ROULEAUX**

- |                         |                 |                              |
|-------------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>336-1234</b>         | <b>923-1234</b> | <b>668-4206</b>              |
| <b>MONTRÉAL</b>         | <b>BROSSARD</b> | <b>LAVAL</b>                 |
| <b>3856</b>             | <b>1875</b>     | <b>420</b>                   |
| <b>CÔTE-VERTU</b>       | <b>PANAMA</b>   | <b>BOUL. DES LAURENTIDES</b> |
| <b>Ville St-Laurent</b> | <b>BROSSARD</b> | <b>Pont-Viau, Laval</b>      |



## Le Conseil du Trésor débloque les subventions à la Fête nationale

CONRAD BERNIER

■ C'est un gros soupir de soulagement qu'ont poussé, hier matin, les organisateurs et bénévoles de la Fête nationale en apprenant que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, responsable du dossier de la Fête nationale, acceptait, enfin, les 733 projets locaux et événements nationaux compromis depuis près d'un mois par le silence du Conseil du Trésor et les délais inusités pour l'émission des lettres d'intention et des subventions.

Toutes les recommandations des régions ont donc été acceptées intégralement par le ministre Gaston Blackburn, les lettres d'intention ont été postées, les chèques seront acheminés le 13 juin.

Les porte-parole du MNQ (Mouvement national des Québécois) se déclarent pour le moment satisfaits. L'énigme reste toutefois entière quant aux délais du gouvernement dans ce dossier. Mercredi, au cours d'une conférence de presse, le président du MNQ, M. Sylvain Simard, avouait n'y comprendre strictement rien.

« Une subvention de 1 500 000 \$, c'est mince dans le budget global du Québec, déclarait-il, et le gouvernement ne peut pas, décemment, invoquer, des arguments économiques. Il ne peut pas non plus mettre en doute la qualité et la transparence de notre gestion, nous accuser de favoritisme, contester la valeur de nos jurys. Dans les circonstances, c'est le gouvernement lui-même qui nous oblige à donner une interprétation politique à ses silences dans ce dossier ».

Le pire a donc été évité, cette année, dans l'organisation de la Fête nationale. Mais un nombre sans cesse croissant d'organismes et de bénévoles ne s'en trouvent pas pour autant rassurés. Certains, fatigués des quémarderies, des pirouettes, des délais, des subventions au compte-gouttes, soutiennent qu'il faudrait, de toute urgence, repenser de fond en comble le dossier de la Fête nationale, sa conception, son financement, innover, mobiliser des concepteurs audacieux, trouver des formules susceptibles d'assurer l'autofinancement. Aussi suggèrent-ils qu'on pourrait peut-être, d'abord, consulter davantage le public là-dessus.

3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE.

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant

# 71590830

Si non, composez, à Montréal, le 251 8688 ou, sans frais, le 1 800 563 8688

**CLUB Multi points**

**La Presse**

LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les porteurs autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 Le Groupe Vidéotron ltée. Tous droits réservés

### Information

**Ville de Montréal**

**Assemblée du Conseil**

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 17 juin 1991, à 19 heures.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

**Comités-conseil d'arrondissement**

AVIS PUBLIC est donné qu'une assemblée régulière additionnelle du Comité-conseil d'arrondissement Ville-Marie aura lieu le mercredi 12 juin 1991, à 19 heures, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Montréal située au 275, rue Notre-Dame est, à la suite d'une décision du Comité exécutif de la Ville de Montréal prise lors de sa 501<sup>e</sup> assemblée du 5 juin 1991.

Renseignements :  
Secrétariat des CCA : 872-9387

Le 6 juin 1991

Le greffier de la Ville,  
Léon Laberge

**VIVRE MONTRÉAL**

### L'architecte Rose nommé conseiller

■ L'architecte québécois Peter Rose a été nommé hier conseiller pour la restauration de certaines parties de la gare Windsor. M. Rose a déjà travaillé sur des projets aussi importants que le Centre canadien d'architecture, le Centre Eaton et le Plan d'aménagement du Vieux-Port. La restauration qu'il effectuera fait partie d'un projet d'ensemble qui englobe notamment la construction du nouveau Forum de Montréal et d'un complexe immobilier.

**TIMKEN**

**GENERAL**

**BEARING SERVICE INC.**

Montréal 537-7423	Laval 600-8330	Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721	Longueuil 670-2650	Mtl-Est 254-0038

TOUT UN MONDE DE RABAIS

# EXCITANTS!



Ventilateur réversible Nadair, 52 po., 5 pales Blanc. (Luminaires inclus)

**99\$**



Ventilateur réversible Nadair, 42 po., 5 pales Blanc. (Luminaires inclus)

**79\$**



2 projecteurs halogènes Nadair, sur rail. Blanc ou noir.

**59\$**



Lampe halogène sur pied. Blanc ou noir.

**39\$**



Lampe halogène suspendue, 16 po. Blanc ou noir.

**59\$**



Lampe halogène double suspendue, 21 po. Blanc ou noir.

**89\$**



Aspirateur central Fureka - 1001, construction en A.B.S. garantie à vie, sans sac, avec accessoires et nécessaire d'installation (installation non incluse).

**479\$**

**MULTI LUMINAIRE**

**LE MAGICIEN DE LA LUMIÈRE**

Ampoules en sus sur tous les produits.

BROSSARD: 5855, boul. Taschereau 443-4303  
 LAVAL: 1772, boul. Le Corbusier 688-0936  
 LONGUEUIL: 3205, Chemin Chambly 670-4841  
 POINTE-CLAIRE: 950, boul. St-Jean 630-7353  
 REPENTIGNY: 85, boul. Brien 654-9104  
 SAINT-LÉONARD: 5838, boul. Métropolitain Est 257-1536

ARTHABASKA  
 BROSSARD  
 DRUMMONDVILLE  
 GATINEAU  
 GRANBY  
 LAVAL  
 LÉVIS  
 LONGUEUIL  
 NEUFCHÂTEL  
 POINTE-CLAIRE  
 QUÉBEC  
 REPENTIGNY  
 RIMOUSKI  
 SAINT-JEAN  
 SAINT-LÉONARD  
 SHAWINIGAN  
 SHERBROOKE  
 TROIS-RIVIÈRES

## avis Nouveau représentant officiel

Conformément aux dispositions de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis que monsieur Tony Cacciola agit depuis le 22 mai 1991 comme représentant officiel du RASSEMBLEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL / MONTREAL CITIZEN'S MOVEMENT de la municipalité de MONTRÉAL en remplacement de madame Manon Trudeau.

**Le Directeur général des élections du Québec**

Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1-800-461-0422

## ROULEZ AU FRAIS À NOS FRAIS

**CLIMATISATION GRATUITE**

ou **1500\$** de RABAIS

SUR 323/PROTÉGÉE/626-SE/MX-6/M.P.V./B2200



**MPV 1991**  
17 150\$  
- 1 500\$  
**\*15 650\$**



**626 1991**  
15 440\$  
- 1 500\$  
**\*13 940\$**

**SANS AUCUN VERSEMENT AVANT AOÛT 1991**

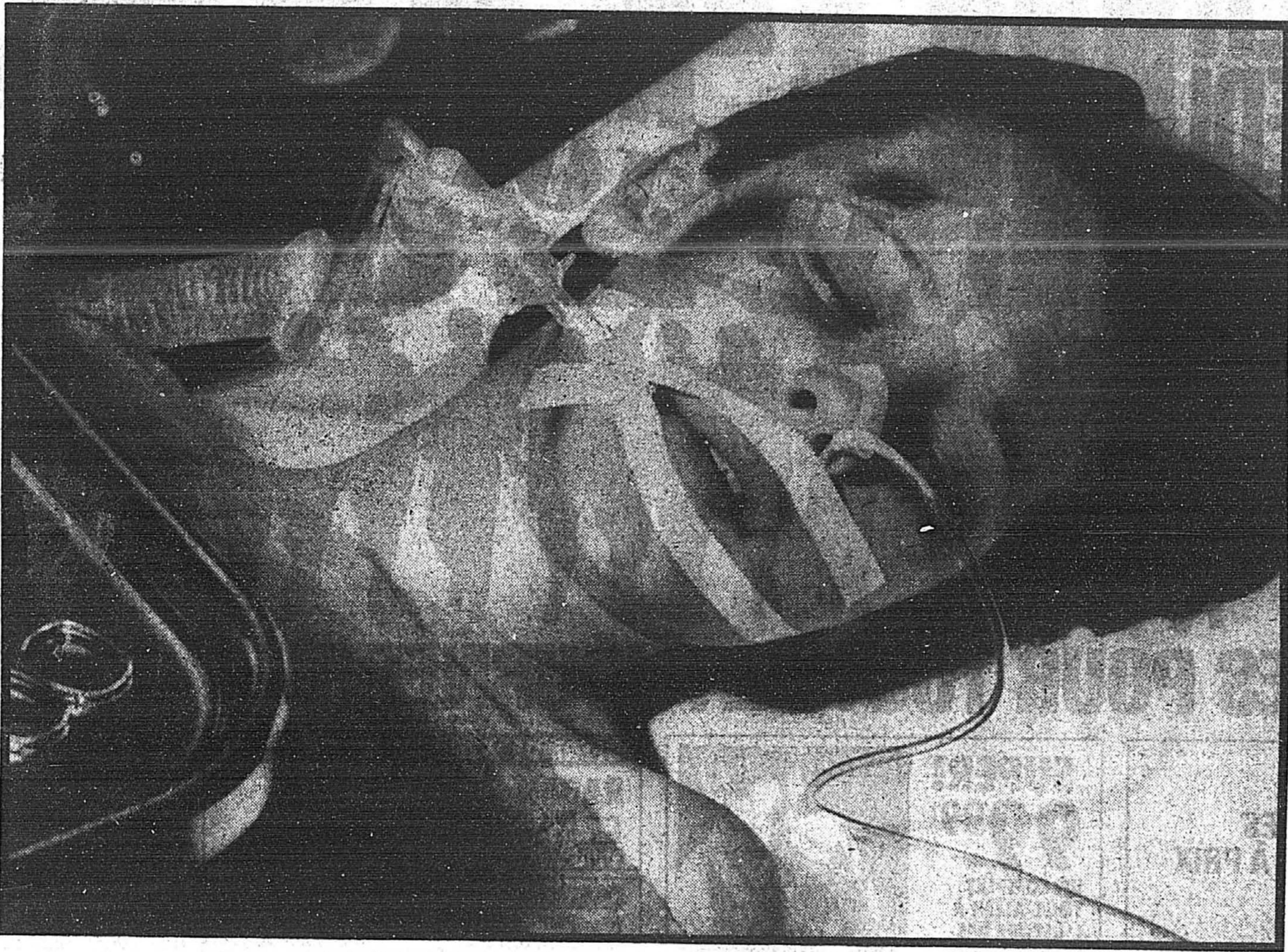
\*TRANSPORT, PRÉPARATION ET TAXES EN SUS

**mazda GABRIEL**

5333, ST-JACQUES OUEST, MTL

**484-7777**

# Après le 21 juin, sa vie reposera entre les mains des bureaucrates.



Le Québec est reconnu pour avoir l'un des meilleurs systèmes de santé du monde... pourtant, aujourd'hui, la situation est critique.

En effet, notre système de santé est sérieusement menacé par le projet de loi 120 du ministre Côté. C'est une réforme inacceptable, centrée sur l'appareil bureaucratique. Une réforme qui mettra en péril, entre autres, la qualité des soins, la confidentialité de votre dossier et le droit de choisir votre médecin et votre centre hospitalier.

Pire encore, le ministre Côté persiste à vouloir faire adopter, d'ici le 21 juin, ce projet de loi bâclé et rédigé à la hâte.

Appuyons nos médecins et rejetons la Loi 120. Notre santé est en jeu et il est préférable qu'elle soit entre les mains d'un médecin plutôt qu'entre celles d'un bureaucrate.

**La bureaucratie peut devenir la pire des maladies !**

**La Loi 120 : jamais de la vie!**

Le Regroupement des Fédérations de médecins du Québec.

**FRETIQ  
FOMISS**

Fédération des associations  
des étudiants en médecine  
du Québec

**UMQ**

Fédération  
des médecins  
omnipraticiens  
du Québec

**FR**

Fédération  
des médecins  
résidents  
du Québec

**FMQ**

Fédération  
des médecins  
spécialistes  
du Québec

# Les papetières rejettent autant de déchets que 15 millions de personnes

ANDRÉ NOËL

Les papetières du Québec polluent les cours d'eau moins qu'avant, mais rejettent encore autant de matières organiques que 15 millions de personnes, selon le dernier bilan environnemental de cette industrie.

Le bilan, rendu public hier soir par le ministère de l'Environnement du Québec, brosse un tableau peu reluisant de l'industrie des pâtes et papiers, qui a produit 8,9 millions de tonnes en 1990, ou 26000 tonnes par jour:

Les 61 papetières ont rejeté 810 tonnes par jour de matières organiques, créant une formidable demande biochimique en oxygène (DBO5, analysée sur cinq jours). La dissolution de ces matières provenant du bois diminue le teneur en oxygène dans les rivières, «ce qui peut tuer les poissons (ou affecter) leur croissance, leur locomotion, leur respiration, leur fécondité, leur résistance aux

maladies et leur alimentation», souligne le document.

Les papetières ont aussi rejeté 220 tonnes par jour de matières en suspension. Celles-ci «se déposent au fond des cours d'eau récepteurs et recouvrent les êtres vivants, pouvant, à la longue, faire disparaître toute forme de vie sur plusieurs kilomètres». En milieu marin, les matières forment un dépôt noirâtre qui dégage «du méthane, du phénol, de l'hydrogène sulfuré, des substances nutritives (azote et phosphore), des acides et d'autres polluants organiques».

Les eaux usées des usines qui blanchissent la pâte avec du chlore peuvent aussi contenir des organochlorés, dont les fameuses dioxines et furannes, deux substances cancérigènes qui s'éparpillent ensuite dans l'environnement.

Les eaux usées peuvent aussi contenir «des traces de BPC qu'on retrouve dans les effluents de certaines usines utilisant des fibres recyclées», ainsi que des

composés phénoliques, des hydrocarbures, des acides gras et résiniques, etc.

Le bilan dresse un tableau détaillé des rejets de matières en suspension (MES) et de DBO5 (demande biologique en oxygène, sur cinq jours) en 1990. Les dépassements des normes s'établissent ainsi pour ces deux paramètres, pour les usines les plus polluantes:

- Tembec Inc. (Témiscaming, rivière des Outaouais): 4,297 tonnes pour la DBO5 et 55,9 tonnes pour les MES;

- PFCP Limitée, usine de La Tuque (rivière Saint-Maurice): 1232 tonnes pour la DBO5 et 866 tonnes pour les MES;

- Papiers fins Domtar (Windsor, rivière Saint-François): 2383 tonnes pour les MES;

- Donohue Inc. (Clermont, rivière Malbaie): 2035 tonnes pour la DBO5; 492 tonnes pour les MES;

- Compagnie de papier Québec et Ontario Ltée (Baie-Comeau,

fleuve Saint-Laurent): 1912 tonnes pour les MES;

- Compagnie de pâte à papier Saint-Raymond Ltée (Saint-Antoine, rivière du Loup): 1264 tonnes pour les MES, 95 tonnes pour la DBO5;

Certaines compagnies, comme les Papiers fins Domtar à Windsor, ont réduit leurs rejets en 1990. Mais d'autres ont dépassé les normes encore plus souvent qu'en 1989, notamment la Donohue Inc. à Clermont et la compagnie de papier Québec et Ontario Ltée à Baie-Comeau.

Le ministère constate quand même une amélioration générale. Les rejets de MES ont diminué de 62 p. cent depuis 1981; ceux de DBO, de 38 p. cent. Les papetières ont respecté les normes de rejet de MES 80 p. cent du temps en 1990, contre moins de 50 p. cent en 1985.

«Les papetières feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau programme de réduction des rejets industriels (PRRI),

indique le ministère. Par ce programme, le Québec entend réduire de 75 p. cent, sur une période de 10 ans, l'ensemble des rejets industriels qui contribuent à la dégradation de l'air, de l'eau et du sol.

«L'industrie des pâtes et papiers sera la première concernée par l'application du PRRI. Toutes les papetières du Québec seront touchées par la refonte de l'actuel Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers.»

## «AVIS AUX LECTEURS ET LECTRICES»

Dans le cadre de notre annonce du SUPER SOLDE 190 anniversaire parue en page A 8 de l'édition du 6 juin 1991, la rubrique ayant trait à nos piscines hors terre aurait dû se lire ainsi:

**Achetez une hors-terre et obtenez une garantie supplémentaire de trois ans sur le nivellement. Valeur de 250\$**

Nous nous excusons de ce contretemps et vous remercions de votre compréhension.



# SUPER SAMEDI SEARS RÉCLAME UN JOUR



## OFFRES POUR TOUTE LA JOURNÉE, DÈS 9 HEURES

**RABAIS 30%**  
 SUR TOUS LES VÊTEMENTS À PRIX DÉJÀ RÉDUITS POUR FEMMES

**RABAIS 30%\***  
 TOUS NOS COORDONNÉS, BLOUSES ET CHEMISES DANS LE RAYON DES VÊTEMENTS SPORT POUR FEMMES

**RABAIS 5\$**  
 TOUS NOS SHORTS ET BERMUDAS DU RAYON 19E AVENUE

**CULOTTES**  
 COTON OU NYLON POUR FEMMES. Ch. **99¢**

**RABAIS 30%**  
 SÉLECTION DE VESTES EN NYLON POUR FEMMES

**RABAIS 5\$**  
 TOUS NOS ACTIVETÉMENTS (CHAQUE PIÈCE) ET MAILLOTS DE BAIN POUR FEMMES

**RABAIS ADDITIONNEL DE 30%**  
 SUR LE PRIX DÉJÀ RÉDUIT DES CHAUSSETTES ET BAS-CULOTTES POUR FEMMES. MODÈLES ET COULEURS FIN DE SÉRIE.

**RABAIS ADDITIONNEL DE 30%**  
 SUR TOUS LES SACS À MAIN EN TISSU À PRIX ORDINAIRES OU DÉJÀ RÉDUITS

**SUPER! 99¢**  
 UN COMPLET TOUT-ALLER À L'ALLURE DES PLUS DÉCONTRACTÉES... LE LOOK DE L'ÉTÉ! TOUS NOS COMPLETS DÉSTRUCTURÉS POUR HOMMES. TAILLES ET COULEURS VARIÉES.

**RABAIS ADDITIONNEL DE 30%**  
 SUR TOUS LES FOULARDS, CEINTURES, CHAPEAUX ET BIJOUX MODE À PRIX DÉJÀ RÉDUITS

**RABAIS 25%**  
 SÉLECTION DE BOTTES DE TRAVAIL FIN DE SÉRIE

**RABAIS ADDITIONNEL DE 30%**  
 SÉLECTION DE CHAUSSURES À PRIX DÉJÀ RÉDUITS POUR TOUTE LA FAMILLE

**CHAUSSURES EN TOILE POUR FEMMES**  
 NO 8831. ROSE, BLEU, JAUNE. PAIRE **1 99¢**

**RABAIS 50%\***  
 BAGAGES 'GREENLINE'.

**OFFRE DE 9 H à 10 H SEULEMENT**  
**RABAIS 10%\***  
 SUR TOUTE NOTRE SÉLECTION DE LITS, MATELAS ET TABLES À LANGER POUR BÉBÉS

**CHAUSSETTES DE TENNIS POUR FILLES**  
 PAQUET DE 3 PAIRES. NO 45020. PAQ. **2 97¢**  
 ORD. 3,97\$.

**RABAIS 40%**  
 CASQUETTES EN NYLON POUR FILLES ET GARÇONS. **2 39¢**  
 ORD. 3,99\$ À 5,99\$ CH. **3 59¢**

**PARE-SOLEIL POUR L'AUTO**  
 NO 69216. ORD. 7,40\$. CH. **3 99¢**

**RABAIS 40-50%\***  
 SUR TOUS LES ENSEMBLES SEARS-O-PEDIC

**RABAIS 15-25%\***  
 SUR NOTRE ENTIÈRE COLLECTION DE DOUILLETES ET COUVRE-LITS COORDONNÉS

**RABAIS 20\$**  
 SUR BATTERIE DE CUISINE "SUPER LOURDE" 10 PIÈCES. ACIER INOXYDABLE, TRIPLE ÉPAISSEUR. NO 13260. ORD. 148,88\$ CH. **128 88¢**

**RABAIS 70\$**  
 TENTE 12 X 9'. APPROUVÉE PAR SIR EDMUND HILLARY. NO 75506. ORD. 259,99\$. CH. **189 99¢**

**ENSEMBLE 7 PIÈCES**  
 EN RÉSINE POUR LE PATIO. COMPREND LA TABLE, 4 FAUTEUILS AVEC COUSSINS ET LE PARASOL. NO 98958. L'ENS. **199 99¢**

**Centre d'optique SEARS**  
 Produits d'entretien pour verres de contact: trois pour le prix de deux  
 Rabais 20% sur les accessoires.  
 Rabais 10% sur les lunettes de soleil

**RABAIS 60\$**  
 SUR SCIE CIRCULAIRE MODÈLE 8 1/4". 12 AMPÈRES. NO 21073. ORD. 159,99\$. CH. **99 99¢**

**RABAIS 70\$**  
 SCIE À ONGLES COMBINÉS CRAFTSMAN<sup>MD</sup> KARATÉ<sup>MC</sup> MODÈLE 8 1/4". LAME EN ACIER 100 DENTS. ORD. 229,99\$. CH. **159 99¢**

**RABAIS 25\$**  
 SUR TOURNEVIS SANS CORDON NO 22323. ORD. 57,99\$. CH. **32 99¢**

**PNEU ROADHANDLER<sup>MD</sup> TREDLOC "H"**  
 TOUTES SAISONS. ORD. 154,99\$-178,99\$ CH. **108 49¢**  
 -125 29¢

**PNEU RADIAL GUARDSMAN PERFORMANCE**  
 ORD. 94,99\$-134,99\$. CH. **66 49¢**  
 -94 49¢  
Pour votre sécurité, ne pas monter de pneus radiaux avec d'autres types de pneus.

**PNEU RADIAL GUARDSMAN ULTRA**  
 ORD. 64,99\$-116,99\$. CH. **45 49¢**  
 -81 89¢

**RÉGULATEUR DE VITESSE POUR LA PLUPART DES AUTOS**  
 ORD. 169,99\$ CH. **139 99¢**

**POLI CRYSTAL GLO<sup>MD</sup> FINI ACRYLIQUE POUR L'AUTO**  
 ORD. 24,99\$ CH. **19 99¢**  
\*Sur tous les articles à prix ord. seulement. Les prix annoncés ne comprennent ni la TPS ni la taxe provinciale de vente.

**NI PAIEMENT NI FRAIS DE CRÉDIT**  
 JUSQU'À 1000\$

**ET N'OUBLIEZ PAS, CHEZ SEARS IL N'Y A AUCUN ACOMPTE À PAYER SUR APPROBATION DU SERVICE DU CRÉDIT**  
 L'offre s'applique à tout article de 200\$ et plus des rayons ameublement, électroménagers, électronique, revêtements de sols et parures de fenêtres sur mesure. Détails en magasin.

L'offre "Ni paiement ni frais de crédit" est en vigueur dans les magasins et bureaux de vente par catalogue Sears et dans tout catalogue courant Sears jusqu'au samedi 29 juin 1991. Des restrictions peuvent s'appliquer. Tous les détails en magasin. CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX ARTICLES SOLDÉS DES CENTRES DE LIQUIDATION.

RÉCLAME EN VIGUEUR SAMEDI, LE 8 JUIN 1991, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES.

**LE SAVIEZ-VOUS? NOTRE MAGASIN SEARS DE ST-BRUNO EST MAINTENANT OUVERT!**



vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN  
 Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110. Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.